RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Communauté de communes du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement *.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

**article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*



Siège administratif de la CCST à Delle, jusqu'au 30/11/2025



Siège administratif de la CCST à Delle depuis le 1er décembre 2025

Crédits photos : Préfecture du Territoire de Belfort
Magnific (ex-Freepik), Isola Composite France, Coucoo Grands Reflets



Sommaire

ÉDITO 4
LA CCST EN CHIFFRES 5
FAITS MARQUANTS 6
TERRITOIRE 8
COMPÉTENCES 9
ÉLUS 10
ORGANISATION DES SERVICES 13
PÔLE DÉVELOPPEMENT 14
A/ Aménagement du territoire 15
1/ Aménagement du site des Fonteneilles 15
2/ Contractualisations 16
3/ Santé 18
4/ Urbanisme 20
5/ Réhabilitation du bâtiment futur siège de la CCST 23
6/ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 24
B/ Développement économique 25
1/ Réhabilitation de sites 25
2/ Zones d'activités 27
3/ Bâtiment relais des Chauffours 29
4/ Aides aux entreprises 29
5/ Commerce et artisanat 31
6/ Tourisme 34
7/ Partenariats 36
8/ Observatoire de l'emploi 38
C/ Politique du logement 38
D/ Communication 40
PÔLE TECHNIQUE 43
A/ Gestion des déchets 44
B/ Eau potable 52
C/ Assainissement collectif 56
D/ Assainissement non collectif (SPANC) 60
E/ GEMAPI 61
F/ Aires d'accueil des gens du voyage 65
POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE 66
PÔLE CULTUREL ET SPORTIF 69
A/ Centre aquatique intercommunal 70
B/ École de musique intercommunale 74
PÔLE RESSOURCES 78
A/ Ressources humaines 79
B/ Finances / Comptabilité 80
ABRÉVIATIONS 82



Christian RAYOT

Président de la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)

Maire de Grandvillars

Conseiller départemental

Édito

2025 a été la dernière année d'une mandature mouvementée, marquée par plusieurs événements internationaux aux retentissements majeurs : de l'épidémie de Covid-19 à la crise énergétique en passant par la guerre en Ukraine, les territoires et les collectivités territoriales ont dû s'adapter en permanence et ont prouvé, s'il en était besoin, leur utilité et leur résilience.

De nombreux projets intercommunaux ont abouti dans le Sud Territoire en 2025 : ouverture de la Maison du Terroir à Vellescot, mise en service de la nouvelle station d'épuration à Froidefontaine, inauguration de la station d'épuration réhabilitée à Beaucourt, mise en place de partenariats en faveur des clubs sportifs, déménagement du siège de l'intercommunalité dans le bâtiment réhabilité pour partie ex-CID et ex-LISI à Delle.

D'autres projets d'envergure se sont poursuivis ou ont démarré : montée en puissance de la démarche « l'Eau d'Ici » avec notamment le recrutement d'une doctorante, début des travaux de restructuration du site Isola Composite à Delle, développement des activités au Centre aquatique...

« Un leitmotiv : être souverain et dépendre des autres le moins possible »

Chacun le constate, le Sud Territoire se modernise, progresse, se bat et réussit !

La Communauté de communes, c'est avant tout un espace de solidarité pour faire ensemble ce que les communes ne peuvent faire seules. C'est un outil essentiel pour notre souveraineté, entendue comme notre capacité à décider, à agir et à construire les réponses adaptées à nos réalités. Dans un monde en mutation, il importe en effet de renforcer notre autonomie, en particulier économique, mais aussi énergétique, alimentaire... un leitmotiv : être souverain et dépendre des autres le moins possible.

En menant des actions et des projets réalistes et néanmoins volontaristes pour le Sud Territoire et ses habitants, la Communauté de communes ne se contente pas d'assurer le présent : elle construit l'avenir avec pragmatisme et détermination !

LA CCST EN CHIFFRES 2025

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 90

27 communes

172,3 km²

23 481 habitants (INSEE, 2023)

10 540 ménages (INSEE, 2022)

136 hab./km²

11 899 logements (INSEE, 2022)
dont 88,6 % de résidences principales

5 166 emplois (INSEE, 2021)

2 652 travailleurs frontaliers (INSEE, 2021)

5 zones d'activités gérées par la CCST

1 siège d'un groupe mondial : LISI à Grandvillars

1 gare territoriale et internationale à Delle

25 km de frontière avec la Suisse

39 % de forêts

43 % de surfaces dédiées à l'agriculture

20 sentiers de randonnée famille

40aine d'événements culturels/an

3 musées

2 itinéraires internationaux cyclistes

1 éco-domaine de cabanes à Joncherey

1 centre aquatique intercommunal

1 école de musique intercommunale

2 déchetteries

145 kg/an/hab. d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées

73 kg/an/hab. de déchets triés collectés

6 stations d'épuration

251 km de réseaux de distribution d'eau

156 km de réseaux d'eaux usées dont 50 km en séparatif

1 police municipale intercommunale *

1 fourrière automobile *

*services mutualisés

Faits marquants

JANVIER



Lancement de **l'Espace Conseil France Rénov'** du Sud Territoire animé par l'Association Gaïa Énergies

FÉVRIER



Ouverture de la **Maison du Terroir** à Vellescot, animée par la structure d'insertion Vell'Com

Visite par les élus et les personnels des communes du centre de tri des déchets SCHROLL à Pfastatt



AVRIL



1er aquaciné organisé au Centre aquatique intercommunal à Delle

AVRIL



3ème campagne de désherbinage dans le cadre de la démarche l'Eau d'Ici

Inauguration de la **nouvelle station d'épuration** de type rhizosphère à Froidefontaine



MAI

Adhésion de Thiancourt au service mutualisé de **Police Municipale Intercommunale**





JUIN

Mise en place et signature de **partenariats avec les clubs sportifs** du Sud Territoire



Inauguration de la **station d'épuration réhabilitée** à Beaucourt

JUILLET



Spectacle de fin d'année de l'École de musique Intercommunale à Delle

AOUT



Programme estival de **visites touristiques** dans le Sud Territoire avec Belfort Tourisme



NOVEMBRE

Déménagement des services du siège de la CCST dans ses nouveaux locaux au 28 faubourg de Belfort à Delle

Métiers à la Une : dans le cadre du partenariat entre la CCST et la CCI 90, une 30aine d'élèves du Collège Jules Ferry de Delle ont joué aux journalistes en herbe et découvert des entreprises du Sud Territoire

NOVEMBRE



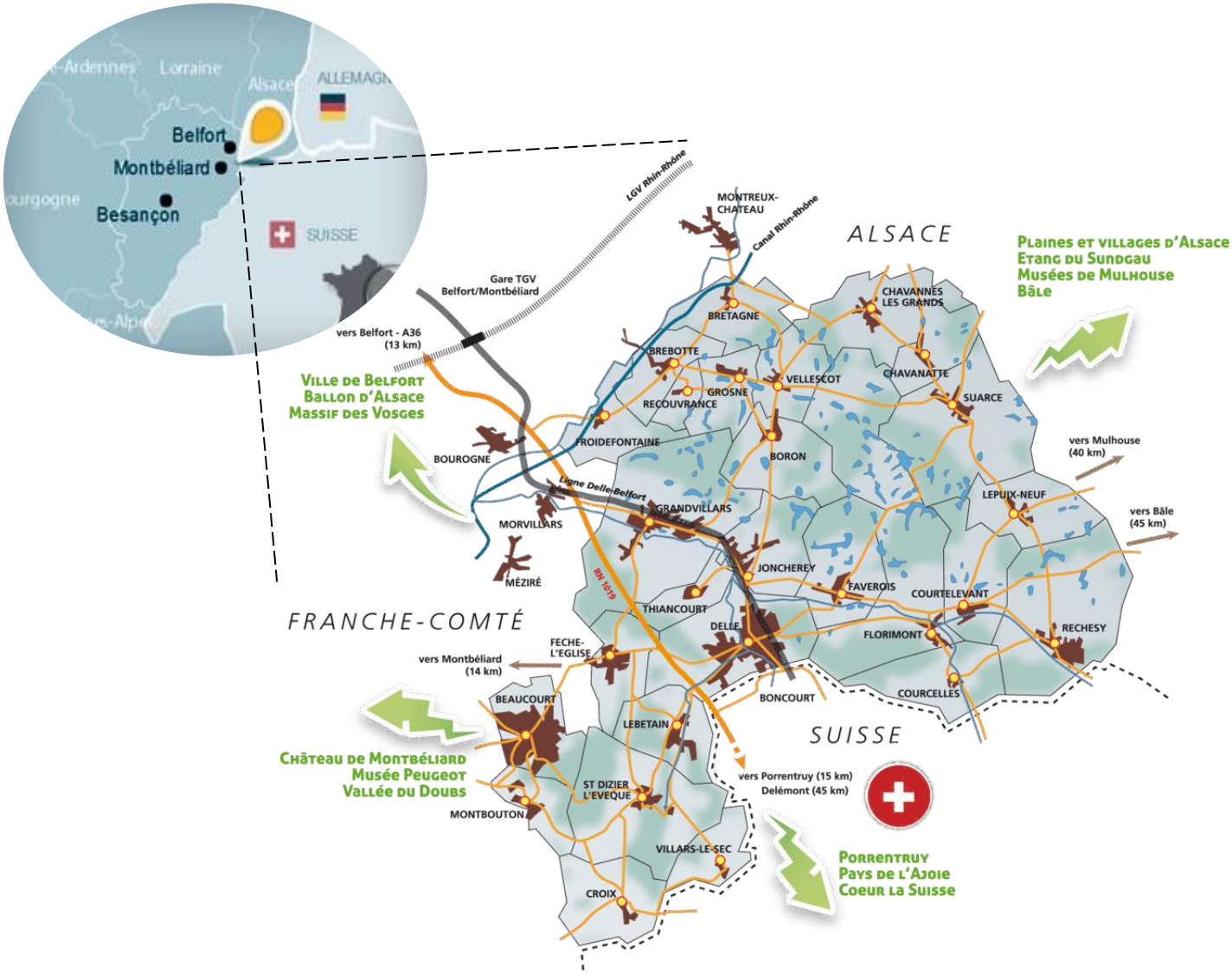


NOVEMBRE

Dans le cadre de la **restructuration du site Isola Composite à Delle**, la CCST signe un important partenariat avec la Banque des Territoires

Territoire

La Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) est composée de 27 communes du sud du département du Territoire de Belfort, en Bourgogne Franche-Comté.
Organisé autour de 3 centres-bourgs : Delle (5 700 hab.), Beaucourt (5 000 hab.) et Grandvillars (3 000 hab.), le Sud Territoire compte près de 24 000 habitants.
Territoire transfrontalier, il partage 25 km de frontière avec le Canton du Jura suisse.



Compétences

La CCST exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.
Elle gère également 3 services mutualisés.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement Économique
dont
commerce
et tourisme



Aménagement de l'espace communautaire



Accueil des gens du voyage



Élimination des déchets ménagers et assimilés



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Politique du logement et du cadre de vie



Politique de la ville



Création, aménagement et entretien de la voirie



Assainissement
collectif et non collectif



Eau potable



COMPÉTENCES FACULTATIVES

Incendie et secours



Haut débit



École de musique intercommunale



Centre aquatique intercommunal



SERVICES MUTUALISÉS

Service mutualisé d'urbanisme
24 communes adhérentes



Police municipale intercommunale
24 communes adhérentes



Fourrière automobile
24 communes adhérentes



Élus



Christian RAYOT
Président
Maire de Grandvillars



Sandrine LARCHER
1ère Vice-Présidente
en charge du tourisme, du commerce de proximité, de l'artisanat et de la santé
Maire de Delle



Thomas BIETRY
2ème Vice-Président
en charge du centre aquatique intercommunal
Maire de Beaucourt



Daniel FRERY
3ème Vice-Président
en charge des finances, de la CAO et de la mutualisation
Conseiller municipal de Courtelevant



Thierry MARCJAN
4ème Vice-Président
en charge de l'eau potable
Maire de Fêche-l'Eglise



Monique DINET
5ème Vice-Présidente
en charge de la police municipale Intercommunale et de la fourrière automobile
Maire de Chavanatte



Jacques ALEXANDRE
6ème Vice-Président
en charge des travaux, de l'habitat, de l'urbanisme et de la voirie
Maire de Joncherey



Jean-Jacques DUPREZ
7ème Vice-Président
en charge de la GEMAPI, des politiques environnementales et des aires d'accueil des gens du voyage
Maire de Lebetain



Jean-Louis HOTTLET
8ème Vice-Président
en charge de la mobilité, des transports et de la représentation dans les organismes extérieurs
Maire de Grosne



Dominique TRELA
9ème Vice-Président
en charge de l'Ecole de musique intercommunale, de l'insertion sociale et professionnelle et du CISPD
Maire de Boron



Bernard CERF
10ème Vice-Président
en charge des ordures ménagères
Maire de Faverois



Claude MONNIER
11ème Vice-Président
en charge de la ruralité et du monde agricole
Maire de Croix



Robert NATALE
12ème Vice-Président
en charge du personnel
Adjoint au Maire de Delle



Gilles COURGEY
13ème Vice-Président
en charge de l'assainissement collectif et individuel
Adjoint au Maire de Beaucourt

Autres membres du Conseil communautaire par commune

BEAUCOURT



Philippe CHEVALIER
Conseiller municipal



Anaïs MONNIER
2ème Adjointe au Maire



Hamid HAMLIL
3ème Adjoint au Maire



Catherine CLAYEUX
4ème Adjointe au Maire



Virginie REY
8ème Adjointe au Maire



Chantal CHAVANNE
Conseillère municipale



Michel HOUDELAT
Conseiller municipal

DELLE



Lionel ROY
1er Adjoint au Maire



Fatima KHELIFI
2ème Adjointe au Maire



Emmanuelle PALMA-GERARD
6ème Adjointe au Maire



Daniel BOUR
7ème Adjoint au Maire



Imann EL MOUSSAFER
Conseillère Municipale



Lounès ABDOUN SONTOT
Conseiller Municipal



Frédéric ROUSSE
Conseiller Municipal



Françoise THOMAS
Conseillère Municipale

GRANDVILLARS



Jean LOCATELLI
1er Adjoint au Maire



Anissa BRIKH
2ème Adjointe au Maire



Catherine CREPIN
Conseillère municipale



Christian GAILLARD
Conseiller municipal



Sophie GUYON
Conseillère municipale

BREBOTTE



Pierre VALLAT
Maire

BRETAGNE



Vincent FREARD
Maire

CHAVANNES-LES-GRANDS



Gérard FESSELET
Maire

COURCELLES



Annick PRENAT
Maire

FLORIMONT



Sophie PHILIPPE
Maire

FROIDEFONTAINE



Bernard VIATTE
Maire

JONCHEREY



Martine BENJAMAA
Adjointe au Maire

LEPUIX-NEUF



Fabrice PETITJEAN
Maire

MONTBOUTON



Gilles PERRIN
Maire

RÉCHÉSY



André KLEIBER
Maire

RECOUVRANCE



Jean RACINE
Maire

SAINT-DIZIER L'ÉVÊQUE



Nicolas PETERLINI
Maire

SUARCE



Patrice DUMORTIER
Maire

THIANCOURT



Roland DAMOTTE
Maire

VELLESCOT



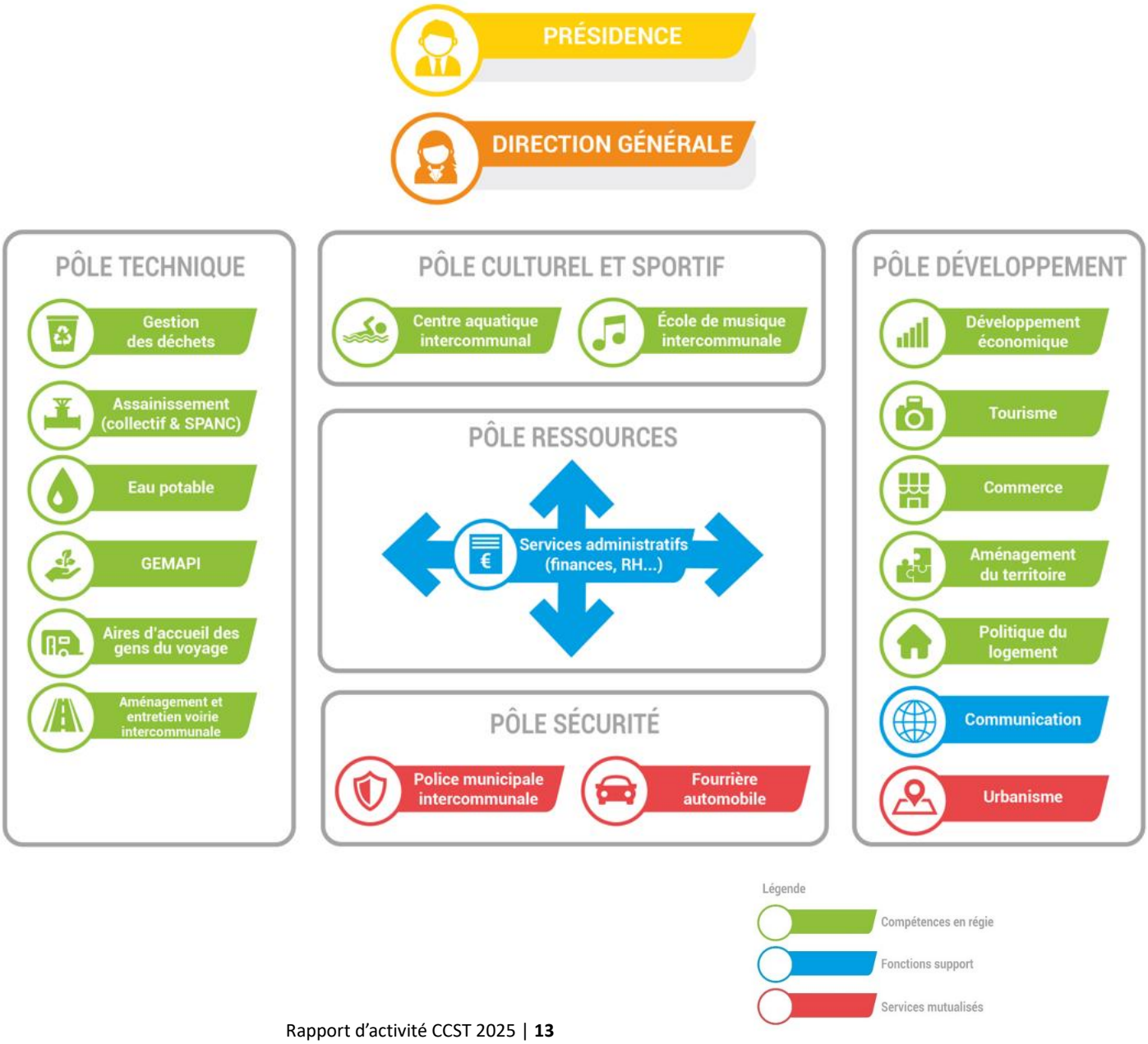
Florence PFHURTER
Adjointe au Maire

VILLARS-LE-SEC



Jean-Michel TALON
Maire

Organisation des services





Pôle développement

L'aménagement du territoire et le développement économique sont les compétences fondatrices des communautés de communes et des compétences majeures pour la Communauté de communes du Sud Territoire.

A ce titre, la collectivité est chargée d'aménager son espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la conduite d'actions de développement économique ; elle est également compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien des zones d'activité, en ce qui concerne la politique locale du commerce mais aussi de promotion du tourisme.

Pour ce faire, la Communauté de communes s'appuie sur un Pôle développement basé au siège administratif et composé de 5 personnes placées sous l'autorité du responsable du pôle. Ces agents œuvrent dans le cadre de missions variées telles que le développement économique, le tourisme, le commerce, le développement territorial au sens large (dont la politique de l'habitat, la santé, les contractualisations…) et la communication.

Le service mutualisé d'urbanisme, rattaché au Pôle développement, est chapeauté par la Direction générale des services.

A/ Aménagement du territoire

1/ AMÉNAGEMENT DU SITE DES FONTENEILLES, BEAUCOURT



En 2025, l'aménagement du site des Fonteneilles s'est poursuivi avec plusieurs avancées structurantes en vue de l'implantation de la future médiathèque et de la réhabilitation du site.

À la suite de l'acquisition par la Ville de Beaucourt en octobre 2024 du volume n° 8 situé au premier étage de l'aile sud du bâtiment, d'une superficie brute de 800 m², les travaux préparatoires ont été engagés afin de permettre son futur aménagement.

Tout au long de l'année 2025, la Ville de Beaucourt et la CCST ont travaillé dans le cadre d'un groupement de commandes afin de préparer les travaux mutualisés nécessaires à la création d'une cage d'ascenseur avec escalier extérieur et à la réhabilitation d'une cage d'escalier intérieure. Cette collaboration a permis de lancer une première consultation en juillet 2025, étape essentielle dans la mise en œuvre de ces aménagements destinés à améliorer l'accessibilité et la fonctionnalité de l'ensemble du site.

Par ailleurs, en août 2025, la CCST a confié au maître d'œuvre B.E.J une mission d'un montant de 31 631 € HT (37 957,20 € TTC) afin de concevoir le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'ensemble du site, marquant une nouvelle étape dans la rénovation globale du bâtiment.

2/ CONTRACTUALISATIONS









Contrat de Réussite et de Transition Écologique (CRTE)

Les Contrats de Réussite et de Transition Écologique (CRTE) sont le nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Ils ont vocation à regrouper, en un contrat unique et évolutif, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'État et offrent une visibilité jusqu'en 2026 sur les aides apportées dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Après une période d'élaboration et de concertation, le CRTE du Sud Territoire a été signé entre la CCST et l'Etat le 1er février 2022. Près de 250 projets et actions y sont inscrits selon quatre grands axes : un pays accueillant / un espace de solidarité / une terre préservée / pour un avenir durable.

A la demande des services de l'Etat, un travail de mise à jour mais également de ciblage des opérations locales les plus structurantes et prêtes à démarrer est réalisé chaque année.

Petites villes de demain

Programme « Petites Villes de Demain » et Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

« Petites villes de demain » (PVD) est un programme national permettant aux villes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité de bénéficier d'un soutien financier spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation sur la période 2020-2026.
La convention d'ORT signée par la CCST, Beaucourt, Delle et Grandvillars avec l'État le 18 novembre 2022 est organisée autour de 4 axes stratégiques :

- Des petites villes dynamiques,
- Des petites villes où il fait bon vivre,
- Des petites villes respectueuses de l'environnement,
- Des petites villes solidaires.

Elle permet de soutenir 13 projets pour un investissement total de plus de 5 M d'€.

L'année 2025 a vu la poursuite de cette contractualisation avec l'organisation et la tenue du 2nd Comité de projet chargé de suivre son avancement le 10 février 2025.

A noter que la Préfecture a mis en place en 2023 un *« Comité des financeurs »* annuel en vue de favoriser la concrétisation des projets. La CCST a présenté les projets structurants du Sud Territoire lors de la réunion de ce Comité le 11 mars 2025.



Centralités Rurales en Région (C2R)

La Région Bourgogne Franche-Comté a mis en place plusieurs politiques successives de soutien aux petites villes dans une optique de revitalisation globale et durable. C'est ainsi qu'a été signé en 2019 un Contrat de revitalisation des Bourgs-centres de Delle, Beaucourt et Grandvillars, piloté par la CCST et arrivée à son terme fin 2023. Par suite, la Région Bourgogne Franche-Comté a conclu des Contrats *« Centralités rurales en Région »*, cosignés par la CCST, avec les deux bourgs-centres de Delle (10/10/2023) et Beaucourt (17/04/2023).

Contractualisations via le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

La Région Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur le Pôle métropolitain pour contractualiser avec les intercommunalités du Nord Franche-Comté.



Le **Contrat** *« **Territoires En Action (TEA) »*** **2022-2028** a été signé le 16 mai 2024 entre la Région, le Pôle métropolitain, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et les 5 intercommunalités du Nord Franche-Comté. Il comprend 2 périodes :

- 2022-2026 dans le cadre des mandats municipaux et communautaires en cours ;
- 2026-2028 correspondant au début des prochains mandats.

Pour la période 2022-2026, le contrat représente un engagement régional à hauteur de 29 M d'€ pour le Nord Franche-Comté. Il est composé d'un volet métropolitain dans le cadre duquel a été retenu le projet de création d'un hôtel sur le site des Forges à Grandvillars et d'un volet territorial qui prévoit pour les projets du Sud Territoire éligibles une enveloppe d'un peu plus d'1 M d'€.

En 2025, le programme *« **Territoires d'industrie »*** s'est poursuivi à l'échelle du Nord Franche-Comté. Inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de réindustrialisation et porté par l'État, ce dispositif vise à accompagner le renouveau industriel des territoires. Il a pour objectifs de soutenir l'innovation, de renforcer l'attractivité des bassins industriels, d'accompagner les projets de développement des entreprises et de favoriser la création d'emplois.

Près de 20 actions ont été définies et organisées autour de quatre axes prioritaires :

- Le foncier économique,
- La transition écologique et énergétique,
- Les compétences,
- L'innovation,

L'année 2025 a été rythmée par plusieurs temps d'échanges, parmi lesquels trois comités techniques tenus en janvier, juillet et septembre.

3/ SANTÉ

Devant les difficultés d'accès aux soins sur le territoire et le manque de médecins, la CCST s'est emparée de la problématique de la démographie médicale. En effet, avec un nombre de médecins insuffisant au regard de sa population et de la superficie de son territoire, et un nombre de départs en retraite important, la CCST accuse un déficit en matière d'offre médicale. Elle multiplie à ce titre les initiatives visant à résorber la carence en matière de professions médicales et paramédicales.



Dispositifs d'accueil des professions médicales : primo installation

Les élus de la CCST ont décidé, en 2019, d'octroyer une aide à l'installation de 10 000 € à tout **médecin** s'implantant sur le périmètre de la CCST, dans l'une de ses 27 communes, quel que soit le Territoire de Vie-Santé auquel elle appartient.

En 2025, aucune aide de ce type n'a été versée.

Depuis 2020, la Communauté de communes participe également à l'aide à l'installation des **masseurs-kinésithérapeutes** en leur versant une aide complémentaire à celle de l'Agence Régionale de Santé allant de 5 000 à 8 000 € au moment de l'installation, en fonction du contrat signé.

Ainsi, en 2025, la CCST n'a pas été sollicitée pour le versement de ce type de soutien.

Prise en charge des frais de secrétariat médical

Afin de compléter l'offre en matière de démographie médicale, la CCST entend favoriser l'installation de cabinets de groupe, à travers notamment la prise en charge d'une partie des frais liés à l'activité de soins, en particulier frais liés au secrétariat médical qu'il soit physique et/ou via une plate-forme de prise de rendez-vous (type Doctolib), dans la limite de 15 000 € HT / an, et pour une durée de 2 ans maximum.

En 2024, la Communauté de communes n'a pas été sollicitée dans ce cadre.

Acquisition de cellules à vocation médicale

Dans le cadre de sa politique de soutien aux bourgs-centres et de renforcement de l'offre de soins sur le territoire, la CCST s'est portée acquéreur de cellules dans plusieurs projets immobiliers communaux à vocation médicale.

À **Beaucourt**, dans le **pôle médico-tertiaire *« Espace Simone Veil »***, la CCST est propriétaire de deux cellules représentant une surface totale de 238 m², destinées à accueillir des médecins ou des professionnels paramédicaux. En début d'année, un investisseur s'est porté candidat à l'acquisition de la cellule brute de 96,72 m². Ce projet n'a toutefois pas pu être concrétisé. À ce jour, les deux cellules demeurent disponibles.







À **Delle**, la CCST possède deux cellules d'une surface totale d'environ 155 m², au sein de l'ensemble immobilier ***« le Parc de Déridé »***, accueillant une maison médicale. Destinés à recevoir des médecins généralistes, spécialistes ou des professionnels paramédicaux, ces locaux sont actuellement vacants et proposés à la vente.





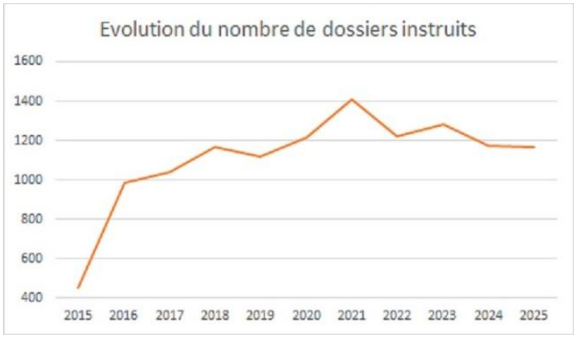


4/ URBANISME

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols, créé par la CCST en 2015 se charge de l'instruction, pour ses 24 communes adhérentes, des dossiers de CUa, CUb, DP, PC, PA, PD, la décision demeurant arrêtée par les Maires, autorités compétentes.

Le service, basé au pôle technique à Grandvillars, a fonctionné avec 1 instructeur sur une bonne partie de l'année 2025, à la suite du départ d'un des instructeurs fin 2024 et au congé maternité de l'instructeur remplaçant. Un contrat de remplacement a été établi pour 6 mois, afin de rétablir sur une partie de l'année l'effectif de croisière de 2 instructeurs pour 1,5 ETP.

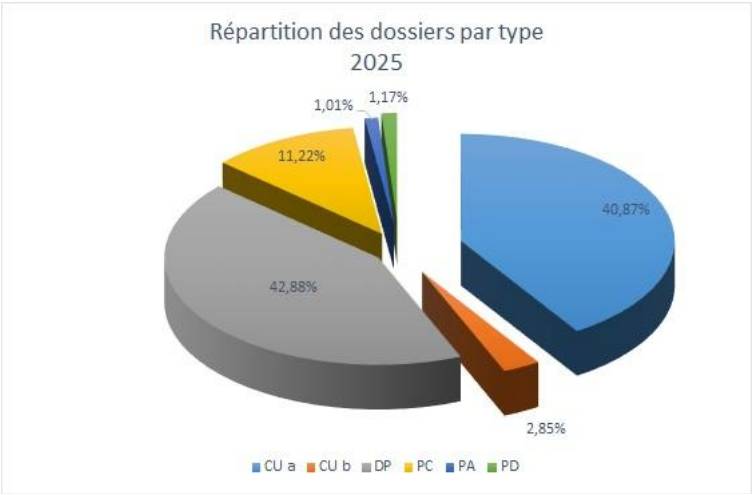
Instruction des autorisations liées au droit des sols

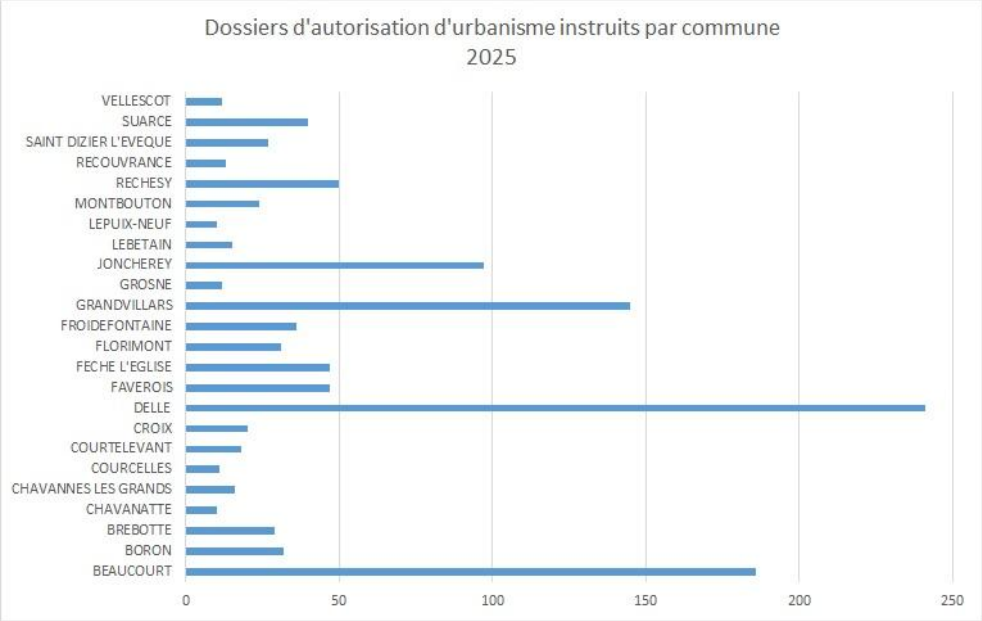


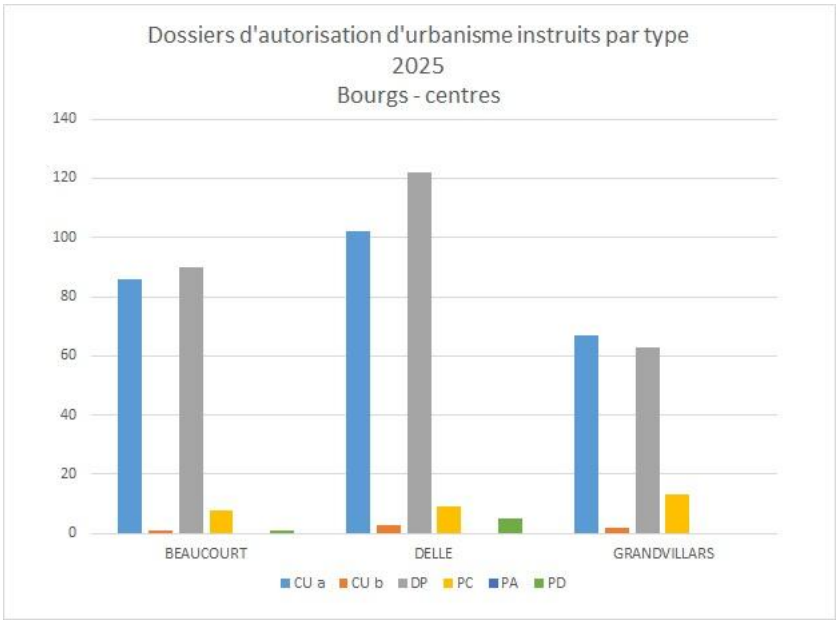
Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, le service a instruit :

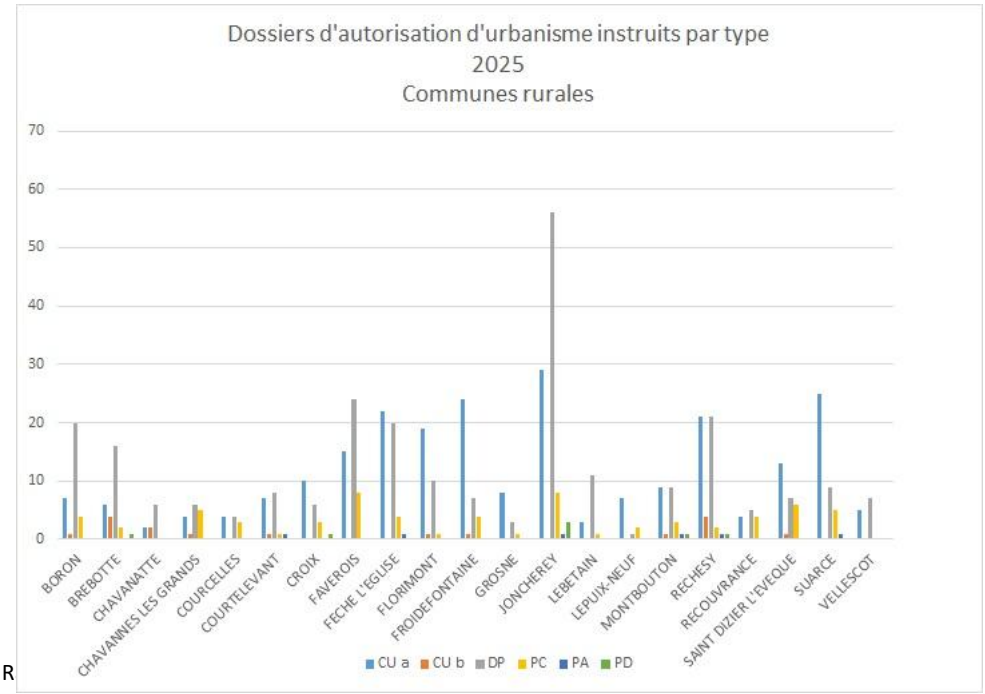
- 499 dossiers de certificats d'urbanisme d'information (CUa)
- 23 dossiers de certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)
- 531 dossiers de Déclaration Préalable (DP)
- 97 dossiers de Permis de Construire (PC)
- 6 dossiers de Permis d'Aménager (PA)
- 13 dossiers de Permis de Démolir (PD)

soit un total de **1 169 dossiers**, chiffre stable comparé à 2024.




Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par commune
2025
VELLESCOT
SUARCE
SAINT DIZIER L'EVEQUE
RECOUVRANCE
RECHESY
MONTBOUTON
LEPUIX-NEUF
LEBETAIN
JONCHEREY
GROSNE
GRANDVILLARS
FROIDEFONTAINE
FLORIMONT
FECHE L'EGLISE
FAVEROIS
DELLE
CROIX
COURTELEVANT
COURCELLES
CHAVANNES LES GRANDS
CHAVANATTE
BREBOTTE
BORON
BEAUCOURT
0
50
100
150
200
250


Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par type
2025
Bourgs - centres
140
120
100
80
60
40
20
0
BEAUCOURT
DELLE
GRANDVILLARS
CU a
CU b
DP
PC
PA
PD

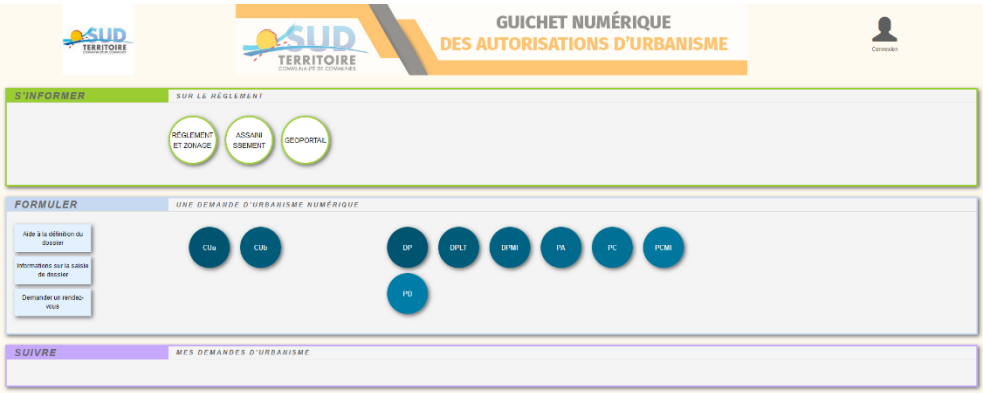

Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par type
2025
Communes rurales
70
60
50
40
30
20
10
0
BORON
BREBOTTE
CHAVANATTE
CHAVANNES LES GRANDS
COURCELLES
COURTELEVANT
CROIX
FAVEROIS
FECHE L'EGLISE
FLORIMONT
FROIDEFONTAINE
GROSNE
JONCHEREY
LEBETAIN
LEPUIX-NEUF
MONTBOUTON
RECHESY
RECOUVRANCE
SAINT DIZIER L'EVEQUE
SUARCE
VELLESCOT
CU a
CU b
DP
PC
PA
PD

R

Conseil aux communes et participation aux documents d'urbanisme

Le service est également amené, sur invitation des communes qui le souhaitent, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux.
Ainsi sur l'année 2025, la CCST a été sollicitée par les communes de Saint-Dizier-l'Évêque ou encore Delle dans le cadre de procédure de révision de PLU ou de problématiques particulières.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



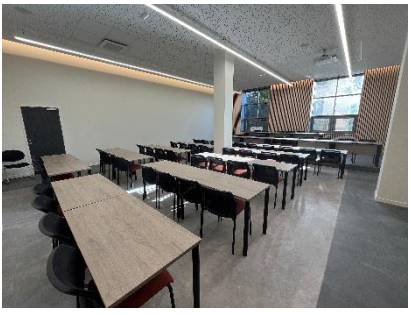
Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes doivent avoir la capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, dans le respect de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration qui permet aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée.
De plus, les communes de 3500 habitants, avec leur centre instructeur, se doivent de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme (art L.423-3 du Code de l'urbanisme).

Dans un souci de mutualisation, la Communauté de communes, après mise en place de la solution adéquate en collaboration avec la DDT90 et son prestataire Opéris, a pris en charge l'installation et la mise à disposition des communes adhérentes les outils nécessaires à cette démarche.

En 2025, pour la quatrième année de déploiement, les dossiers déposés de manière électronique représentent un peu moins de 20 % des demandes (contre 30 % l'année précédente, en constante augmentation depuis l'ouverture du service).









5/ REHABILITATION DU BATIMENT FAUBOURG DE BELFORT A DELLE - FUTUR SIEGE DE LA CCST

Dans le cadre de l'évolution des services de la CCST et dans un souci de restructuration des espaces économiques majeurs du Sud Territoire, la collectivité s'est portée acquéreur fin 2019 d'un bâtiment situé 28 faubourg de Belfort à Delle, racheté à la SEM Sud Développement.

La CCST était confrontée depuis plusieurs années à l'exiguïté du siège. Notamment, la nouvelle composition du conseil communautaire à la suite des élections municipales de 2020, qui a fait passer de 41 à 50 le nombre de membres titulaires, rendait impossible l'utilisation de la salle de réunion actuelle pour les conseils communautaires, entrainant la délocalisation systématique dans un bâtiment plus grand et plus adapté.

Dans ce bâtiment de 3 niveaux sur sous-sol et sous combles, ont été réalisés en 2024/2025 les travaux nécessaires à l'accueil des services administratifs de la CCST, en anticipant leur évolution, une salle de conseil de taille suffisante permettant d'organiser les assemblées dans des conditions adaptées, des salles de réunion supplémentaires et les espaces annexes nécessaires (sanitaires, salle de pause/réfectoire, archives, rangement divers…).

Compte tenu du besoin immédiat et des capacités d'investissement de la collectivité, ces travaux se sont déroulés par tranches.
La première tranche de travaux a comporté les études préalables générales, les travaux de gros œuvre sur l'ensemble du bâtiment (toiture à changer, reprise éventuelle de façade, menuiseries extérieures, installation de l'ascenseur...) et l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée et du premier étage, permettant d'installer le siège administratif comportant un accueil, les bureaux nécessaires aux services, une salle de conseil communautaire, 2 salles de réunions supplémentaires, un réfectoire/salle de pause permettant aux agents de se restaurer sur place.
Tout en facilitant la réorganisation de ses services, la CCST préserve ainsi ce patrimoine industriel situé en cœur de ville, le long d'un des axes principaux de la commune.
La résorption de cette friche industrielle en devenir permet l'amélioration et le traitement paysager de l'entrée de ce site et de l'axe majeur qu'est le Faubourg de Belfort.

Le montant global du projet se monte à 1 443 455,25 € TTC.
Pour cette réalisation, la CCST a bénéficié d'un soutien de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2022 pour 95 000 €, du Fonds vert 2024 à hauteur de 188 214,78 €, d'une subvention du Département du Territoire de Belfort de 200 000 € au titre du fonds de soutien aux EPCI.
Une subvention au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) de 530 894,71 € a également été sollicitée.

Les travaux, débutés en juillet 2024, se sont achevés à l'automne 2025, permettant un déménagement du siège et de ses services fin novembre 2025.

6/ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle. Il a vocation à mobiliser les acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire en vue de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Regroupant plus de 20 000 habitants, la CCST est coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire et doit à ce titre réaliser un PCAET.
Au-delà de l'obligation légale, élaborer un PCAET est aussi une opportunité de réduire la facture énergétique, créer des emplois et améliorer la qualité de vie.

Les objectifs d'un PCAET sont :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- Adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires... (volet « adaptation ») ;
- Amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants.

La CCST a lancé sa démarche de PCAET par délibération valant déclaration d'intention le 28 septembre 2023.
Elle s'est ensuite appuyée sur les compétences de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) pour la réalisation du diagnostic, lequel a été présenté en Comité de pilotage de suivi du PCAET le 13 février 2025.

B/ Développement économique

1/ RÉHABILITATION DE SITES

La CCST a, parmi ses compétences obligatoires, le développement économique, comprenant notamment l'aide à l'immobilier d'entreprises. Elle a fait de cette compétence un élément central de son action, en raison des enjeux particuliers de son territoire.

La politique qu'elle a menée depuis sa création a préféré à la consommation de foncier vierge, la restructuration complète de sites industriels, ou bien abandonnés, ou bien obsolètes.



Restructuration du site Von Roll Isola France à Delle

L'année 2025 a vu la restructuration du site d'Isola Composite France à Delle entrer en phase opérationnelle, avec l'attribution du marché de conception réalisation en juillet à un groupement composé de l'AUBE, des bureaux d'études B.E.J., CETEC et NRTHERM et du cabinet d'architecture Carta-Reichen et Robert. En sus du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec la SODEB en 2024, a été passé un marché de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, indispensable sur un site dont la production ne doit pas être interrompue ni perturbée par le chantier, et qui connaît la coactivité de nombreux intervenants. Les deux marchés correspondants ont été attribués au bureau SOCOTEC.

L'opération s'échelonnera sur plusieurs exercices, en raison des déplacements successifs d'activités qui conditionnent les différentes phases du chantier.

Les travaux ont débuté à l'automne avec le renouvellement des installations énergétiques, dans un double souci de sécurisation de la production et d'économie d'énergie, avec la mise en place d'une nouvelle chaufferie, sa liaison avec le réseau de gaz de ville et son raccordement avec l'ensemble des bâtiments. A l'ouverture de la campagne hivernale, cette installation a pu être mise en service. Des destratificateurs d'air ont été mis en place, ainsi que des appareils de diffusion de chaleur complémentaires ont été installés en vue d'équilibrer le système, qui répond pleinement aux objectifs assignés. L'ancienne chaufferie, datant des années 1970 et particulièrement énergivore, a ainsi pu être mise définitivement à l'arrêt.



Un suivi général des toitures a été opéré afin d'assurer la mise hors d'eau de l'ensemble des bâtiments utilisés.

Parallèlement ont été menées les différentes opérations préalables à la démolition des bâtiments sans usage, en vue de permettre la réorganisation générale du site et la création d'une nouvelle entrée sur le site. Les réseaux traversant ces bâtiments ont été déviés (eau, défense incendie, chauffage, haute tension, courants faibles, protection contre la foudre…). Les études environnementales nécessaires ont été réalisées afin d'identifier enjeux et mesures de compensation. Les études réglementaires sur la présence de plomb et d'amiante ont été menées à bien.

De même, ont été engagées les études de détail permettant de réaliser la restructuration des espaces tertiaires de l'entreprise, et de préparer les travaux qui ont été engagés en 2026.

L'entreprise a mené de son côté les réflexions nécessaires afin d'une part de permettre le renouvellement des arrêtés régissant ses activités, d'autre part de définir avec précision les travaux à conduire en vue du déplacement de diverses activités, et en particulier celles liées au nettoyage des différents contenants des vernis utilisés dans la production des plaques d'isolants, aujourd'hui implantées à proximité immédiate de l'Allaine, et qui seront transférées au cœur du site, dans une organisation plus fonctionnelle et mieux sécurisée.

La première pierre a été posée officiellement début 2026, en présence de l'ensemble des acteurs du dossier. Le financement de l'opération a été finalisé avec la Banque des Territoires.

Concession pour la phase 2 de la réhabilitation du site des Forges à Grandvillars



La seconde phase du projet est aujourd'hui achevée et a porté sur l'aménagement de la Place des Forges et des espaces situés au nord du canal usinier.



Cet aménagement, dont l'enjeu est de créer un trait d'union entre la Place des Forges et les différentes fonctions urbaines repose sur les choix suivants :

- la Place des Forges, autrefois cour logistique, est totalement sortie de l'espace industriel ; son aménagement est à ce jour terminé et se présente sous forme de gradins doux suivant la déclivité existante entre la RD 19 et le niveau des bâtiments périphériques (Bâtiments R et U).
 La circulation des véhicules à moteur sur la place y est interdite (sauf véhicules de secours naturellement) ; elle est dédiée aux piétons et aux modes doux et est traversée par la piste cyclable,
- Le bâtiment dit "des Casernes" a été démoli pour laisser place à l'aménagement d'un parking achevé en 2021. Il permet de desservir les Bâtiments R et U mais également les services techniques de la CCST présents au rez-de-chaussée du bâtiment R,
- le canal usinier, autrefois élément de coupure, est devenu une liaison qualitative entre les différentes parties du site. A noter que le canal proprement dit a été restauré lors de la première phase, avec démolition de la dalle qui le recouvrait et qui supportait des bâtiments de production.

Les travaux sur le canal dans cette seconde phase sont à ce jour terminés et ont consisté en la restauration des vannages et du bassin qui servait de réservoir pour les besoins énergétiques, et la mise en valeur des installations hydrauliques.

Depuis la genèse de l'opération, les investissements s'élèvent à 34 133 900 € HT.
La participation prévisionnelle de la collectivité à l'opération est évaluée quant à elle à 6 680 500 € HT. En 2025, la CCST a versé une somme de 400 000 €, montant ainsi sa participation à 5 350 000 € au 31 décembre 2025.
Les 930 500 € restants seront à verser d'ici 2028.

2/ ZONES D'ACTIVITÉS

Entretien des espaces verts

En 2025, un nouveau marché d'entretien des zones d'activités économiques, du parking de covoiturage et de la Maison du Terroir a été contracté avec La Ressourcerie 90. Le montant des prestations de l'entreprise s'élève à 26 857,00 € HT.

Vente de foncier sur la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars et sur la ZAC des Popins à Beaucourt

En 2025, la CCST a poursuivi sa politique d'accompagnement des entreprises en réalisant deux cessions foncières sur ses zones d'activités, témoignant de son engagement en faveur du développement économique du territoire.

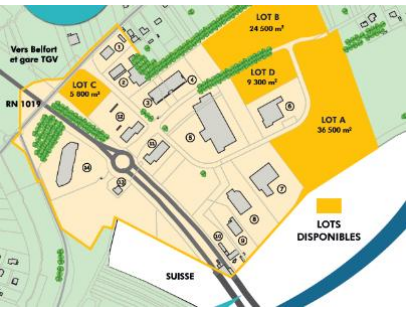
En janvier, une parcelle de 2 500 m² située sur la zone d'activités des Grands Sillons a été cédée à la SCI Élégant Habitat pour un montant de 50 000 € HT (soit 60 000 € TTC). Cette acquisition permettra le transfert et le développement des activités d'une entreprise actuellement implantée dans le Territoire de Belfort, spécialisée dans les travaux de charpente, couverture, zinguerie, isolation et aménagement de combles.

En septembre, une seconde parcelle de 2 500 m², située sur la zone d'activités des Popins à Beaucourt, a été vendue à l'entreprise REM Fermetures pour un montant de 37 500 € HT (soit 45 000 € TTC). Ce projet accompagnera le développement de cette société spécialisée dans la fabrication de menuiseries en PVC, en lui offrant des capacités d'implantation adaptées à l'évolution de son activité.



Bilan de clôture de la convention publique d'aménagement de la ZAC des Popins à Beaucourt

Le 21 juin 2004, la réalisation et la gestion de la zone d'activités des Popins ont été confiées à la CCST, cette dernière concédant à la Société d'équipement du Territoire de Belfort (SODEB) l'opération d'aménagement de ladite zone à travers une convention.
Cette convention publique d'aménagement étant arrivée à échéance, il était nécessaire de clôturer l'opération. Les comptes étant arrêtés, le montant à rembourser par l'aménageur à la CCST est de : 30 248,50 € TTC
L'acte notarié a été signé en mars 2025.



ZAC du Technoparc à Delle

La ZAC du Technoparc, d'une superficie de 22 hectares, a pour vocation de renforcer et de diversifier l'offre foncière à destination des activités industrielles, artisanales et commerciales du Sud Territoire.

Depuis la résiliation anticipée de la convention publique d'aménagement avec la SODEB en juin 2024, la CCST assure directement le rôle de concédant de la ZAC.

L'année 2025 a marqué une étape importante avec la régularisation du transfert de propriété des parcelles restant à commercialiser. L'acte de rétrocession a été signé le 1er juillet 2025 et porte sur une emprise d'environ 70 990 m² dont 55 824 m² immédiatement commercialisables. Le montant du solde versé par la CCST au titre de cette opération s'élève à 226 716,86 € TTC.

À ce jour, plus de 16 entreprises sont implantées sur la ZAC. Les disponibilités foncières permettent encore de répondre à des projets d'implantation avec des parcelles allant d'environ 5 800 m² à 36 500 m².

3/ BÂTIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS

Implanté au sein de la ZAC des Chauffours, le bâtiment Relais comprend quatre cellules de 300 m² destinées à accueillir des entreprises artisanales, des PME industrielles, des activités de sous-traitance transfrontalière ou de stockage.

En août 2025, la société ITAL CERAM a libéré la cellule n° 3 qu'elle louait depuis mai 2021. Celle-ci est désormais proposée à la location.

La cellule n° 4, vacante depuis juin 2024, a retrouvé un nouvel occupant avec l'installation de la société DESTOCK'LAND, spécialisée dans la vente de produits alimentaires, de boissons, d'outillage, d'électroménager et d'appareils électroniques.

Les cellules n° 1 et n° 2 demeurent occupées depuis plusieurs années par les entreprises SOLID'R AUTO et ERNEST ROTH, assurant ainsi un taux d'occupation de 75 % au 31 décembre 2025.

Le montant des loyers facturés s'élève à 67 848,76 € HT pour l'année 2025.

4/ AIDES AUX ENTREPRISES

Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

La CCST a décidé de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises situées sur son territoire (construction, extension, acquisition ou rénovation de bâtiments). Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies dans un règlement d'intervention élaboré par la CCST.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique communautaire en faveur du développement économique et dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

En 2025, aucune aide n'a été octroyée par la CCST.

Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

En 2025, diverses réunions ont été organisées avec les partenaires du développement économique par l'ADN FC (Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté) afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

Le Club des Chefs d’Entreprises du Sud Territoire



Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Collectivité a poursuivi en 2025 son partenariat avec le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire (CCEST), qui rassemblait 35 adhérents en 2025.

Ce partenariat s'est notamment traduit par l'organisation et le soutien d'événements thématiques, de visites d'entreprises, de conférences et de temps d'échanges entre acteurs économiques. Ces initiatives contribuent à favoriser la mise en réseau des entreprises, le partage d'expériences et la valorisation des savoir-faire locaux, tout en renforçant l'attractivité économique du territoire.

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite du partenariat entre le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire et le lycée professionnel de Delle. Cette collaboration vise à renforcer les liens entre le monde économique et le monde de la formation, en favorisant les échanges entre les entreprises et les élèves, la valorisation des parcours techniques et industriels. En rapprochant les jeunes des acteurs économiques locaux, cette démarche contribue à développer l'attractivité des filières professionnelles et à mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire.







5/ COMMERCE ET ARTISANAT

L'action intercommunale en matière de suivi et de développement du commerce et de l'artisanat a été initiée à l'occasion de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) mise en place en 2015.

Maison du Terroir à Vellescot

En 2025, les travaux de construction de la Maison du Terroir étant achevés, les opérations d'aménagement intérieur se sont poursuivies afin de finaliser la mise en service de l'équipement.
Dans ce cadre, la CCST a bénéficié d'une subvention de 25 000 € au titre du Fonds de soutien au commerce rural sédentaire. Les dépenses d'aménagement réalisées au cours de l'année se sont élevées à 11 342 € HT.

Parallèlement, la CCST a accompagné l'association Vell'Com, exploitant de la Maison du Terroir, dans la préparation de l'ouverture du magasin, intervenue le 14 février 2025. L'inauguration officielle de l'équipement s'est tenue le 26 mai 2025.

Des animations commerciales ont eu lieu notamment en partenariat avec les différents producteurs afin de faire découvrir leur savoir-faire et créer une dynamique sur les circuits courts.
D'autres animations en lien avec les saisonnalités (Halloween - Noel...) et en binôme avec l'association locale Velle'Sport ont permis d'attirer un public familial. A noter que pour la période de Noel, l'association Vell'Com a réalisé plus de 400 colis ou cadeaux et générer des bons d'achats pour les différentes communes avoisinantes.



Centre commercial de la ZAC de l'Allaine à Delle

Le montant des loyers pour l'année 2025 se monte à : 113 727,66 € HT (soit 136 473,19 € TTC)

Les sept cellules commerciales, propriété de la CCST, sont désormais louées en 2025 dont une à partir du 05 mai 2025.

Les commerces présents dans le centre commercial sont les suivants :

- Lot n° 13 : à l'attrape rêves, fonds de commerce de bijoux fantaisie et accessoires ;
- Lot n° 15 : le comptoir de Paul, fonds de commerce d'épicerie fine ;
- Lot n° 16 : Faubourg de la beauté, exploitation d'un centre de soins esthétiques ;
- Lot n° 30 : boulangerie GAUER, exploitation de son activité de boulanger ;
- Lot n° 31 : chaussures GILLES, fonds de commerce de chaussures, maroquinerie...
- Lot n° 32 : d'elle au naturel, fonds de commerce de produits bio et produits naturels diététiques
- Lot n° 20 : Banque CIC

Soutien au commerce et à l'artisanat local





Dans le cadre de la **convention de partenariat entre la CCST et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort** (CCI 90) (10 000 € / an), des ateliers de formation et d'échange, animés par la CCI à destination des entrepreneurs locaux, ont été organisés au siège de la CCST.
47 personnes ont assisté aux 7 ateliers organisés en 2025, 23 personnes sur le site de la CCST et 24 à la CCI, tous ces participants résidant sur le périmètre de la CCST : 10/02, 10/03, 07/04, 14/04, 23/06, 22/09, 06/10 et 24/11.



3 déjeuners du commerce, suivis par 32 participants, ont également eu lieu :

- Le 20 mars à Beaucourt sur le thème « Réduire ses factures d'électricité »
- Le 5 juin à Grandvillars sur le thème « Développer mon commerce à 360° »
- Le 9 octobre à Delle sur le thème de la « Cybersécurité »

Concernant les **Marchés du Terroir**, 6 manifestations (+ 1 accompagnement d'un marché local) ont eu lieu : 02/05 (Joncherey), 16/05 (Suarce), 06/06 (Saint-Dizier-l'Evêque), 27/06 (Chavanatte), Recouvrance (05/09) et 19/09 (Courcelles).

Projet de marché couvert intercommunal à Grandvillars

Les marchés et évènements locaux constituent un levier de développement économique, d'animation locale et d'aménagement du territoire. Portés par l'essor des circuits courts, la consommation de proximité et la valorisation des productions locales, ils participent au dynamisme des centres-bourgs et renforcent leur attractivité.

À l'échelle de la CCST, cette dynamique s'appuie sur les marchés hebdomadaires et/ou mensuels de Delle et de Beaucourt ainsi que sur les Marchés du Terroir organisés par la CCST depuis 2017.

Ces rendez-vous connaissent une fréquentation croissante et témoignent de l'intérêt des habitants pour les produits locaux et les temps de convivialité. Toutefois, le Sud Territoire ne dispose d'aucun équipement couvert permettant d'accueillir ces activités tout au long de l'année.

Afin de répondre à ce besoin, la CCST porte le projet de réalisation d'un marché couvert intercommunal à Grandvillars. Ce futur équipement public a vocation à renforcer le commerce de proximité, soutenir les producteurs locaux et les circuits courts, offrir un lieu d'animation ouvert à l'ensemble des habitants et renforcer l'attractivité du territoire. Son implantation sur une friche urbaine située à proximité immédiate de la place de la Résistance permettra également de requalifier cet espace vacant et dégradé en équipement structurant.

L'année 2025 a marqué une étape décisive avec le lancement de la phase de conception du projet.

En avril 2025, la CCST a engagé une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de sélectionner l'équipe chargée de concevoir le futur équipement. À l'issue de la procédure, le groupement constitué d'Atelier HATON ARCHITECTES, PERRIN & Associés, B2EC, EVI, ALLEGRO Acoustique a été retenu.

En parallèle, la CCST a engagé les démarches de recherche de financements auprès de ses partenaires institutionnels (État, Région, Département…) afin d'optimiser le plan de financement de cette opération, dont le coût prévisionnel est estimé à 1 167 610 € HT.

Les études de conception se poursuivront en 2026 avec pour objectifs le dépôt du permis de construire au cours du premier trimestre 2026, le lancement des travaux à l'automne et une livraison prévisionnelle du marché début du 2nd semestre 2027.



6/ TOURISME



Domaine Coucoo Grands Reflets à Joncherey

Le bilan 2025 est de 4 514 nuitées (4 700 en 2024) qui ont été réalisées avec une note de satisfaction de 9,2 / 10 (800 clients sondés, année record en termes de satisfaction) pour un taux d'occupation de 75 %.

L'année 2025 a permis d'ouvrir un espace petite restauration. Cette création permet aux *« cabaneurs »* et aux visiteurs de profiter encore davantage du calme et de la déconnection offerts par le site et de déguster des tartes flambées, des planches de charcuterie ou encore une fondue au fromage.

Partenariat avec Belfort Tourisme



La convention 2025 avec Belfort Tourisme, Comité départemental du tourisme du Territoire de Belfort (8 000 € / an) a généré 7 manifestations dont plusieurs ont rencontré un vif succès. Parmi elles : la visite de la ferme Talon (plus de 20 participants) et la découverte du sentier des contrebandiers à Delle (15 participants).
En tout 69 personnes ont participé aux animations sur la période estivale (104 en 2024, année record) :

- 22/07 : Atelier céramique, Florimont
- 06/08 : Ferme Talon, Villars-le-Sec
- 08/08 : Sentier du Verchat, Joncherey
- 11/08 : Fabrication lunettes et bracelets, Beaucourt
- 12/08 : Balade autour de la Vendeline, Réchésy
- 27/08 : Chemin des contrebandiers, Delle
- 07/09 : Atelier cueillette & bouquet, Croix



Entretien des sentiers de randonnée

Côté entretien des 20 sentiers de randonnée famille, la CCST continue de collaborer avec Balisage 90 (2 725 € / an).

Camping de Joncherey

A la suite de l'achat du camping de Joncherey fin 2022, quelques travaux conservatoires ont été réalisés. Un appel à projets a également été lancé en 2024. Ce dernier n'a pas permis de finaliser un projet de reprise. De nouvelles démarches seront menées en 2026.



Pôle touristique rural à Brebotte

La CCST a réalisé la construction d'un gîte d'accueil pour touristes à Brebotte comprenant un restaurant d'environ 50 couverts, une terrasse d'extérieur, 5 chambres de 2 à 4 places ainsi qu'un local de stockage pour vélos, le tout sur une surface d'environ 200 m².

Les travaux pour l'extension de presque 50 m^2 ont été réalisés en 2024 ce qui a permis notamment à l'établissement d'augmenter la capacité de stockage des denrées, de se doter de vestiaires et d'une lingerie et de doter l'établissement de la climatisation sur l'ensemble de la structure.

7/ PARTENARIATS

Avec l'Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté (AER BFC)

Actionnaire de l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche Comté, la CCST participe régulièrement à des réunions de travail de suivi et de mise en œuvre des plans d'actions engagés par l'Agence.

Avec le MEDEF Franche-Comté dans le cadre de la mise en place d'un réseau de parrainage

La convention de partenariat a été reconduite en 2025 entre la CCST et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en Franche-Comté dans le cadre d'actions spécifiques pour l'emploi. Ces actions ont pour objectif de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les représentants d'entreprises et développer les ressources externes.

Le montant du financement de la CCST dans cette action de parrainage 2025 s'élève à 10 500 € pour 20 demandeurs d'emploi parrainés.

En 2025, 23 personnes ont bénéficié d'un accompagnement du Réseau Action :

- 5 personnes ont accédé à un emploi (CDD ou CDI) ;
- 1 personne est engagée dans un projet de création d'activité ;
- 1 personne est entrée en formation ;
- 3 personnes ont quitté le dispositif ;
- 13 personnes poursuivent leur accompagnement au sein du réseau.

Avec l'Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté (ADN-FC)

Par délibération en date du 11 juin 2015, la CCST a adhéré à l'ADN-FC et contribue depuis à l'équilibre de son budget aux côtés de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de communes des Vosges du Sud et de la Région.

En 2025, le programme de l'ADN-FC est constitué de 8 actions :

- Communication et marketing ;
- Prospection exogène ;
- Suivi des filières émergentes, structurantes – innovation ;
- Suivi d'entreprises endogènes ;
- Solutions d'implantation ;
- Suivi des aides aux entreprises ;
- Portage du dispositif Territoires d'Industrie ;
- Accueil Des Nouveaux Talents (ADN Talents) ;

Dans le cadre de ce partenariat, la CCST et l'ADN-FC poursuivent leur collaboration afin de favoriser le développement économique du Sud Territoire. Celle-ci se traduit par un accompagnement des entreprises locales, un appui aux projets de création, de développement et d'implantation, ainsi que par des actions de promotion et de valorisation des atouts économiques du territoire.

En 2025 un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens couvrant la période 2024-2026 a été signé entre les deux parties afin de préciser les engagements réciproques et de conforter les actions menées conjointement.
Ces interventions s'inscrivent pleinement dans la volonté de la CCST de favoriser la croissance des entreprises implantées localement, d'accompagner leurs projets et de renforcer l'attractivité économique du territoire.

En contrepartie des actions réalisées par l'ADN-FC au titre de l'année 2025, la CCST a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €.

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)

En 2023, la CCST a adhéré à l'AUTB, outil d'ingénierie d'intérêt public sous régime associatif, en vue notamment de renforcer la veille et l'observation, de mieux identifier les enjeux et priorités territoriales, de poursuivre l'inscription du territoire dans un urbanisme qualitatif, adapté à ses caractéristiques géographiques, sociales, environnementales, paysagères et économiques et d'accompagner les projets locaux. Le partenariat a été reconduit en 2025 pour un montant de 25 000 €.

CCI TERRITOIRE DE BELFORT

Avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort (CCI 90)

La CCST a été partenaire de la CCI 90 dans le cadre de l'édition 2025 d'Agora Jobs, dédiée à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle.
Dans ce cadre, une 30aine d'élèves du Collège Jules Ferry de Delle ont participé à l'opération "Métiers à la une" qui consistait à jouer aux journalistes en herbe et découvrir les entreprises des zones d'activités de la Pellerie et des Grands Sillons à Grandvillars. Avec l'aimable participation des entreprises locales volontaires.

La CCST a également participé au forum Agora Jobs du 6 novembre en tenant un stand partagé avec le Club des Chefs d'Entreprises, permettant ainsi de présenter ses missions et ses actions, d'informer les visiteurs sur les dispositifs proposés et de développer les échanges avec les entreprises, les demandeurs d'emploi et les partenaires du territoire.

8/ OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI



En 2025, la CCST a finalisé et présenté l'édition 2024 de son Observatoire de l'emploi, un outil d'aide à la décision destiné à accompagner les élus dans la définition des politiques de développement économique.

Présenté au Conseil communautaire du 06 novembre, cet observatoire dresse un état des lieux de l'emploi à l'échelle du Sud Territoire. Il analyse notamment le tissu économique local, les caractéristiques de l'emploi, les profils des demandeurs d'emploi, les mobilités professionnelles, le travail frontalier ainsi que plusieurs enjeux stratégiques tels que la capacité d'accueil du territoire, la réindustrialisation en Bourgogne Franche-Comté et les besoins en matière de santé.

Cette publication constitue un outil d'observation et d'analyse permettant d'objectiver les enjeux du territoire et d'éclairer les décisions de la CCST en matière de développement économique, d'aménagement et d'attractivité.



C/ Politique du logement

Amélioration de la qualité de vie des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat

Dès 2012, la CCST s'est engagée conjointement aux côtés du Département du Territoire de Belfort et Territoire Habitat dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat. Engagement formalisé à travers une convention CCST – Territoire Habitat renouvelée début 2024 qui valide un engagement intercommunal à hauteur de 10 000 € maximum par an, en fonction du nombre de dossiers.

En 2025, la participation de la CCST pour 4 dossiers (1 en adaptation et 3 en prévention) se monte à 5 350 €.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'OPAH du Sud Territoire s'est achevée le 24/06/2024. Elle a permis de valider 172 dossiers pour 189 logements soit 86 % de l'objectif de 220.

L'année 2025 a été consacrée au suivi des dossiers en cours avant la clôture prochaine de l'opération.

Pacte Territorial France Rénov' du Sud Territoire



En lien avec les évolutions des dispositifs nationaux en faveur de la rénovation de l'habitat, la CCST a signé le 23 juin 2025 avec l'État et l'ANAH un Pacte territorial France Rénov' qui permet d'assurer auprès des habitants du Sud Territoire, depuis le 1er janvier 2025, le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Le coût annuel s'élève à 46 145 €, cofinancé à 50 % par l'ANAH et, pour l'année 2025 uniquement, par la Région à hauteur de 7 057,80 €.

D'une durée de 3 ans, le Pacte permet d'assurer un service - neutre, gratuit et indépendant - de conseil et d'accompagnement des habitants du Sud Territoire dans leurs démarches de rénovation de l'habitat privé dont les enjeux sont particulièrement importants en termes de précarité énergétique, d'environnement et d'attractivité du territoire. L'animation du service a été confiée à l'association Gaïa Energies, qui est devenue l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) du Sud Territoire via une convention d'objectifs et de moyens.

En 2025, Gaïa Energies a notamment informé et conseillé 375 ménages du Sud Territoire (pour un objectif de 351), via en particulier une permanence mensuelle installée à la Maison France Services de Grandvillars.

Différentes actions de communication ont accompagné durant l'année le lancement de ce service : création d'un visuel (pour flyer et affiche notamment), articles, infos sur les réseaux sociaux, mailing…

D/ Communication

L'objectif de la communication est de mettre en avant l'action de la CCST portée par les élus et plus globalement de faire connaître et de mettre en valeur le Sud Territoire. En plus de sa fonction support des différentes actions et services de la collectivité, la communication est appréhendée comme un levier stratégique de développement territorial. La communication est assurée par 3 agents soit un peu moins de 2 ETP.

Publications et opérations de communication générale





ÉCHO DU SUD

La CCST a édité en 2025 deux numéros (mai et novembre) de son magazine à destination du grand public *« l'Écho du Sud »*, entièrement élaboré en interne. Ce magazine, imprimé à plus de 12 000 exemplaires est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 27 communes de la CCST, par les communes elles-mêmes sauf à Delle et à Beaucourt où la prestation est confiée à la société INTERMED.



INSERTIONS DANS DES SUPPORTS A RAYONNEMENT EXTRACOMMUNAL

- Insertion supplément *« Découvertes estivales »* de l'Est Républicain, juin.
- Bandeau et campagne digitale dans l'Est Républicain en février et en août pour l'ouverture de la Maison du Terroir.

RELATIONS PRESSE

L'entretien et le développement des relations presse visent à assurer une couverture médiatique à l'action intercommunale pour une meilleure information des habitants.

15 communiqués (envoyés également aux communes) ont été diffusés à la presse locale en 2025 et plusieurs conférences de presse ont été organisées.

Plusieurs reportages / émissions ont mis en avant le Sud Territoire notamment à l'occasion de la visite du Ministre de l'Intérieur dans les locaux de la Police municipale intercommunale en mars, dans le cadre des stages d'aisance aquatique au Centre aquatique (reportages par la radio locale ICI en mai) et du tournage de l'émission *« Les bonnes recettes de nos Maires »* par France 3 à Beaucourt en décembre sur le thème de la sécurité.

En parallèle, la revue de presse journalière s'est poursuivie.







Communication digitale

SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la CCST, mis en ligne mi-2023, a été régulièrement mis à jour et enrichi au cours de l'année 2025.

Un site dédié au Centre aquatique intercommunal a été créé et mis en ligne à l'automne : https://www.centre-aquatique-delle.fr/

PAGE FACEBOOK

Le nombre d'abonnés a progressé de 17 % (environ 580) pour atteindre 3 980 au 31 décembre.

PAGE LINKEDIN

La page ouverte début 2023 sur le réseau social professionnel LinkedIn afin notamment de faciliter les recrutements et favoriser l'esprit d'équipe, comptait plus de 200 abonnés au 31 décembre 2025 soit + 80 abonnés par rapport à fin 2024.

CHAÎNE YOUTUBE

Afin de valoriser les différentes vidéos produites par la CCST (rétrospective, vidéos de l'école de musique…) ou concernant son action (reportages), la chaîne YouTube CCST créée en 2020 a continué à être alimentée en 2025.



Communication thématique - Appui des services

Le service Communication accompagne toute l'année les différents services :

- Gestion des déchets : campagne « tri » (mémo-tri, affiches, posts réseaux sociaux, publications, calendrier de l'avent…), accompagnement aux évolutions du service, des tournées de collecte / ouvertures / fermetures…
- École de musique intercommunale : plaquette 2025-2026 et accompagnement des manifestations (portes ouvertes, concerts).
- Commerce : marchés du terroir, déjeuners du commerce, ateliers et opération métiers à la une avec la CCI 90, accompagnement de la Maison du Terroir.
- Tourisme : communication sur les sorties estivales, création d'un nouveau visuel de promotion du Sud Territoire.
- Centre aquatique : promotion et accompagnement des différentes activités.
- Police municipale intercommunale : accompagnement des actions.
- Eau potable : information sur les coupures, pannes, entretiens et réparations.
- Assainissement / GEMAPI : accompagnement des actions.
- Organisation de signatures, inaugurations et manifestations : cérémonie des vœux 2025, signature des fonds de concours avec les communes, inauguration de la Maison du Terroir, inauguration des STEP de Froidefontaine et de Beaucourt, stand Agora jobs : création d'un logo « j'aime le Sud Territoire » décliné en goodies…
- …



Communication interne

L'édition de la lettre d'information des agents « CCST'Infos », bimestrielle depuis début 2024, s'est poursuivie au travers de 6 numéros.
L'organigramme des services et le livret d'accueil des nouveaux agents sont en parallèle régulièrement mis à jour.

Partenariats de communication

Dans le cadre du développement de l'image et de l'attractivité du Sud Territoire, la CCST est partenaire de grands événements locaux. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des événements / structures partenaires.



FESTIVAL MUSIQUES PLEIN SUD 2025
La CCST a renouvelé en 2025 le partenariat de communication avec les associations organisatrices du festival « Musiques Plein Sud » qui s'est déroulé dans 3 villages du Sud Territoire (Thiancourt, Faverois et Courtelevant) les 11,12 et 13 juillet (10 610 € pour chacune des 3 associations). Chaque date a donné lieu à 2 concerts.

L'édition 2025 a une nouvelle fois permis de proposer aux habitants du Sud Territoire des spectacles musicaux de haute tenue, gratuits, en milieu rural. Plus de 1 700 personnes ont ainsi assisté aux 6 concerts.



ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES
La CCST a renouvelé en 2025 son accompagnement des principales structures / manifestations locales à rayonnement intercommunal voire au-delà : Maison Pour Tous de Beaucourt (10 000 €), Delle Animation (10 000 €), Festival d'humour à Grandvillars (10 000 €), Association Vivre ensemble de Brebotte dans le cadre de son spectacle historique annuel son et lumière (12 000 €), association les Nuits d'été de Milandre (10 000 €), Comité des fêtes de Suarce pour la fête de l'Âne (10 000 €) et festival Montbout'Son (7 000 €).

La CCST a également créé en 2025 un fonds communautaire de soutien aux activités sportives d'intérêt supra-communal. C'est ainsi qu'ont été soutenues plusieurs associations sportives locales : Football Club Grandvillars (30 420 €), Judo Club Delle (20 160 €), SRD Basket Delle (10 920 €), Handball Club Grandvillars (15 060 €), Tennis Club Grandvillars (14 400 €) et Tennis Club Beaucourt (7 200 €).



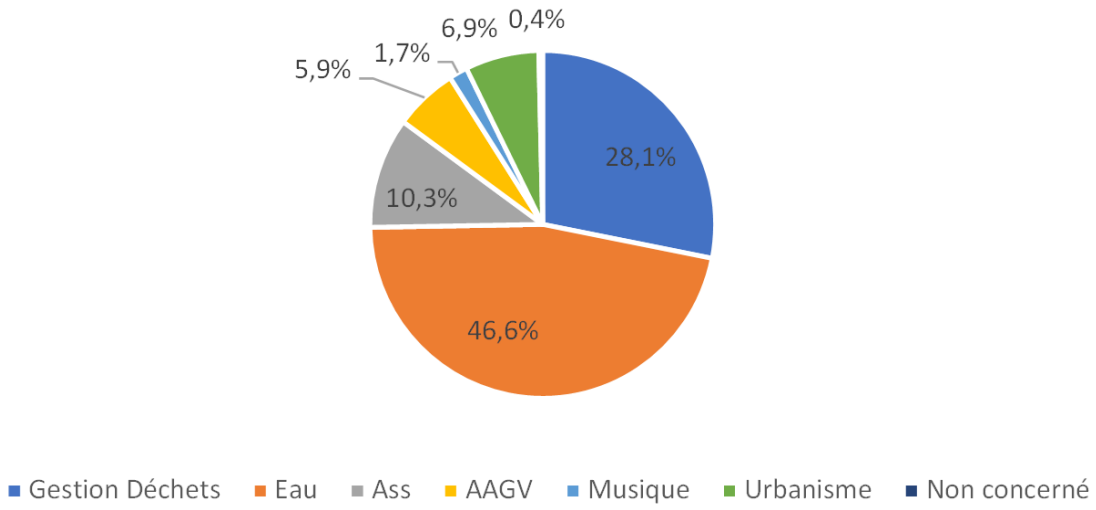
Pôle technique

Sont regroupées dans le Pôle Technique installé sur le site des Forges à Grandvillars tout un ensemble de compétences, gérées en régie par la CCST, au bénéfice des habitants : assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales), eau potable, gestion des déchets, GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et Aires d'accueil des gens du voyage.

Le choix de la gestion en régie de ces compétences, transférées par plusieurs syndicats intercommunaux préexistants, est significatif : il montre la volonté de la CCST de maîtriser le service rendu afin d'être au plus proche des besoins du territoire.

Un service « Accueil - Secrétariat - Facturation », composé de quatre personnes, est mutualisé entre l'ensemble de ces services techniques. Il est notamment chargé de renseigner les particuliers, de les mettre en relation avec les techniciens et d'établir la facturation des différents services. Cette mutualisation permet à tout usager d'avoir une porte d'entrée unique en cas de changement de situation (déménagement, emménagement…).

En 2024, l'accueil mutualisé du Pôle technique a reçu 10 915 demandes d'usagers (appels téléphoniques et accueil physique confondus) contre 11 199 en 2024 réparties de la manière suivante :









A/Gestion des déchets



Présentation et organisation du service

Fin 2025, le service de gestion des déchets comptait 23 agents exerçant les fonctions d'agent de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement. Afin de compléter l'équipe dans les périodes de surcroît d'activité, 3 agents en contrat à durée déterminée ont par ailleurs été recrutés.
Un élève en alternance pour l'année 2024-2025 s'ajoute au nombre d'employés pour l'année. Il est inscrit en licence professionnelle Gestion et Traitement des Déchets - économie circulaire à l'Université de Besançon.

Depuis sa prise de compétence le 1er janvier 2011 en matière de gestion des déchets, la CCST exerce les missions suivantes :

- La collecte, en régie, des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets recyclables en porte à porte,
- La collecte des biodéchets depuis le 1er janvier 2024 (85 Points d'Apport Volontaire - PAV),
- Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) au centre de traitement (incinération),
- La préparation des bennes de déchets recyclables pour le transfert au centre de tri SCHROLL à Pfastatt,
- La collecte du verre en apport volontaire (122 bacs à verre) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans plusieurs communes),
- La mise à disposition des bacs jaunes et bleus, leur maintenance et leur réparation,
- L'exploitation et la gestion en régie des deux déchetteries, pour la collecte de déchets variés (encombrants, déchets verts, Déchets Diffus Spécifiques (DDS), plâtre …) et le réemploi de matières et d'objets réutilisables (ressourcerie),
- La sensibilisation au tri de tous les usagers, à la prévention et à une meilleure gestion des déchets,
- La gestion administrative des abonnés et du service.

Bilans et indicateurs d'activités

La CCST gère en régie un parc de 18 009 bacs jaunes et bleus. 281 827 bacs ont été levés en 2025 (287 166 en 2024 et 311 604 en 2023). Depuis la mise en place de la collecte en séparé des biodéchets le 1er janvier 2024, les bacs bleus (OMR) sont désormais collectés 1 semaine sur 2, comme les bacs jaunes (collecte sélective).

Différentes interventions sur les bacs sont réalisées :

- Les livraisons pour les maisons neuves et les nouveaux arrivants,
- Les opérations de remplacement (bacs cassés, volés ou détériorés, changements de volume et retraits),
- Les opérations de maintenance (remplacements de couvercle/ roue, mise en place d'opercules et de serrures).

TYPE D'INTERVENTIONS	2025
Mises en place – nouvelles dotations	448
Retraits de bacs / récupérations	396
Opérations de remplacements (casse / vol)	83
Echanges de bacs / changements de volumes	361
Changements de puces, étiquettes	54
Opérations de maintenance (réparations / pose de serrures)	61
Total interventions	**1 403**

Bacs	2025
Nombre de bacs livrés	852
Nombre de bacs retirés	779
Nombre de bacs échangés	553

En 2025, 1 403 interventions (dont 108 échanges pour un bac jaune plus volumineux à la suite de la mise en place des extensions de consignes de tri et 41 échanges pour un bac bleu plus petit à la suite de changements de composition du foyer) ont été réalisées, en diminution de 4,6 % par rapport à 2024. La livraison de bacs pour les nouveaux usagers représente 32 % des interventions, chiffre constant par rapport à 2024. Le nombre de retraits est constant également représentant 28 % des interventions tandis que le nombre d'échanges a diminué de 7%. Un grand nombre d'échanges avait été effectué en 2023 en lien avec l'extension des consignes de tri.

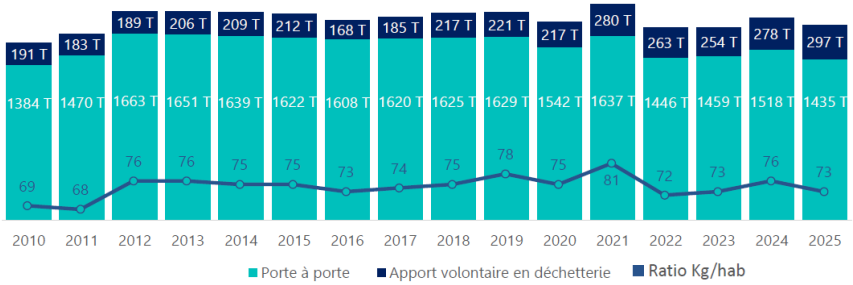
LA COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective (CS) en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, papiers, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte principal.

L'extension des consignes de tri (ECT) a été mise en place le 1er janvier 2023. Elle vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs papiers imprimés et tous leurs emballages, notamment plastiques (barquettes, pots, tubes, films et sachets) en les déposant dans le bac jaune de tri.

En complément, les usagers peuvent apporter en déchetterie (apport volontaire) leurs cartons, dont ceux de volumes importants ne rentrant pas dans le bac jaune.

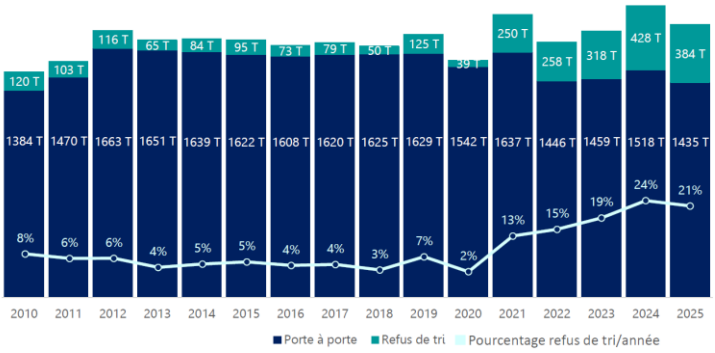
Qu'ils soient collectés en porte à porte ou en apport volontaire, les déchets recyclables (papier, carton, plastique et emballages) sont déposés dans la fosse de la déchetterie à Fêche-l'Église.



La collecte sélective est ensuite récupérée et traitée au centre de tri par SCHROLL. Les matériaux séparés sont enfin expédiés, sous la forme de balles, vers les filières de recyclage dédiées.

1 732 tonnes ont été collectées en 2025 contre 1 796 tonnes en 2024 (1 713 tonnes en 2023), soit une baisse de 3,6 %. Le coût de traitement des déchets issus de la collecte sélective est de 371 631 €.

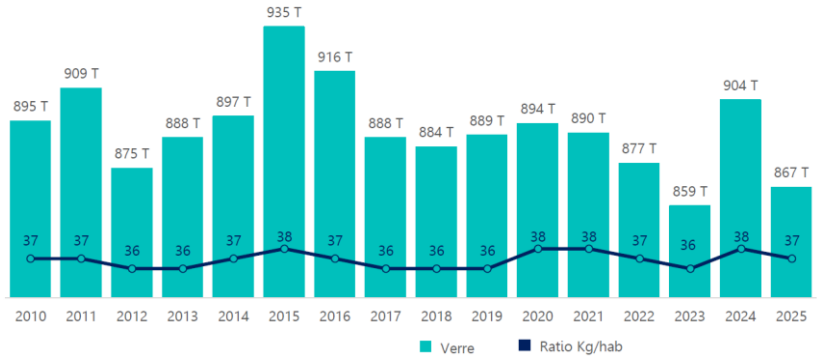
LES REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



La CCST doit répondre à des impératifs au niveau de la qualité des déchets envoyés à ses prestataires de traitement et de valorisation. Tout déchet a un coût de collecte et de traitement.
Un déchet jeté dans le mauvais bac ou dans la mauvaise benne de collecte va engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le repreneur.

Ce que l'on appelle *« refus de tri »* correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne répondent pas aux consignes de tri. Ces refus de tri, qui seront finalement incinérés, coûtent très cher à la CCST. En 2025, ce coût s'élève à 161 280 € pour 384 tonnes (16 kg/hab) de refus de tri, soit 10 % de moins en volume qu'en 2024 mais similaire en proportion à 2024 à hauteur de 21 %.

La qualité du tri est essentielle. Le service Gestion des Déchets assure un contrôle qualitatif en collectant les bacs et les bennes de déchetterie. En cas de déchet non conforme, il refuse la collecte du bac ou des déchets concernés.

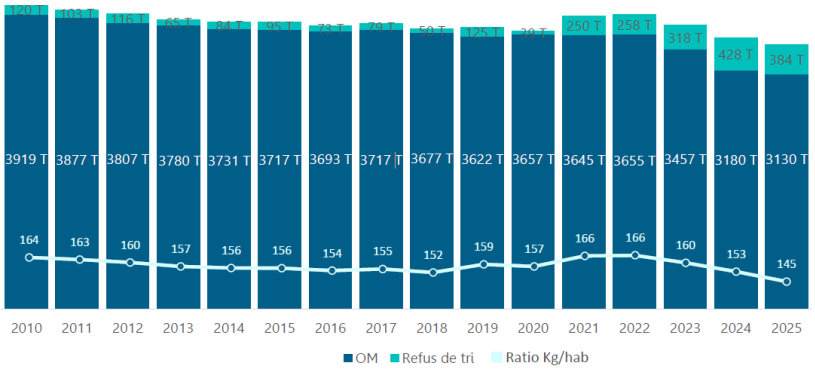


LE VERRE

La quantité de verre collectée en 2025 via les 122 points d'apport volontaire, est en baisse de 4 % par rapport à 2024. Soit une moyenne de 37 kg/habitant. Le verre collecté est ensuite transporté et trié par la société Mineris, puis revalorisé par la société OI à Gironcourt. Le coût de traitement s'élève à 71 396 € pour un prix de rachat de 22 785 €

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2025, la quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées est de 3 130 tonnes, soit une diminution de 1,6 % par rapport à 2024. La quantité d'OMR, hors refus de tri, continue de diminuer depuis 2022 et, cette année le tonnage de refus de tri a diminué également.



La mise en place de la collecte des biodéchets depuis le 1er janvier 2024 contribue aussi à la diminution du tonnage des OMR. Le coût de traitement des OMR en 2025 est de 770 185 € (hors refus de tri).

LES BIODÉCHETS

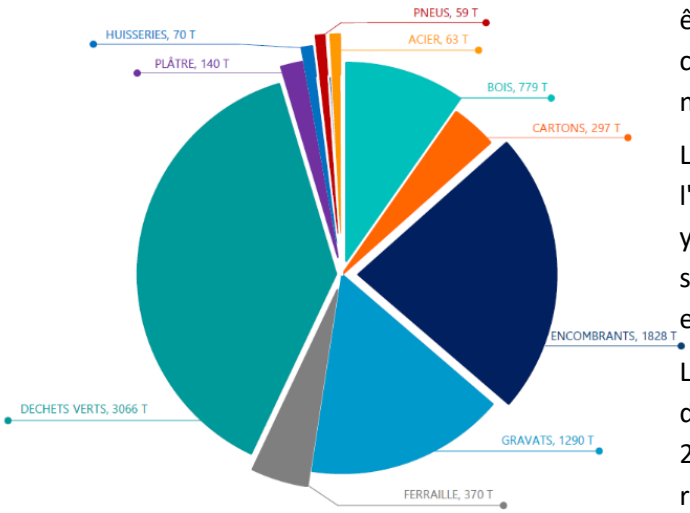
	TONNAGE	COUT DE TRAITEMENT/TONNE	COUT TOTAL TTC
JANVIER	21,86 T	85,00 €	1 858,10 €
FEVRIER	18 T		1 530,00 €
MARS	18,76 T		1 594,60 €
AVRIL	19,4 T		1 649,00 €
MAI	15,42 T		1 310,70 €
JUIN	16,64 T		1 414,40 €
JUILLET	20,68 T		1 757,80 €
AOÛT	17,02 T		1 446,70 €
SEPTEMBRE	17,42 T		1 480,70 €
OCTOBRE	23,72 T		2 016,20 €
NOVEMBRE	18 T		1 530,00 €
DÉCEMBRE	23,58 T		2 004,30 €
TOTAL	230,5 T	-	19 592,50 €

La CCST a mis en œuvre, dès le 1er janvier 2024, une solution opérationnelle pour gérer la collecte séparée des biodéchets ainsi que leur valorisation.

Les biodéchets sont ainsi triés séparément et collectés en points d'apport volontaire. Chaque foyer qui en fait la demande est équipé d'un bio-seau avec des sacs biodégradables et au minimum un point d'apport volontaire est disponible dans chaque commune.

Pour l'année 2025, 230,5 tonnes de biodéchets ont été collectées, soit 9,77 kg /habitant. Le coût de traitement est de 19 592,50 €, soit 0,83 € /habitant.

LES APPORTS EN DÉCHETTERIE

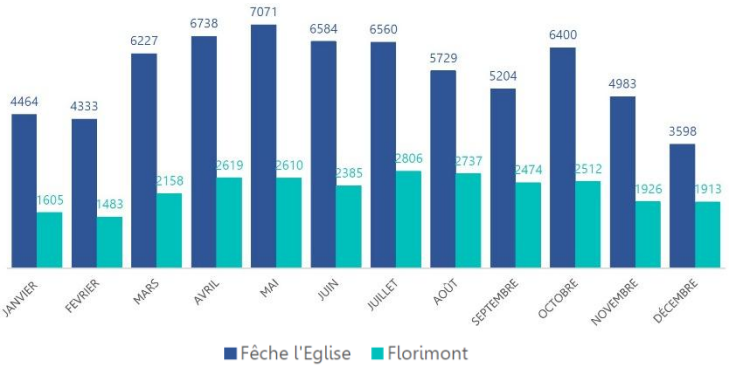


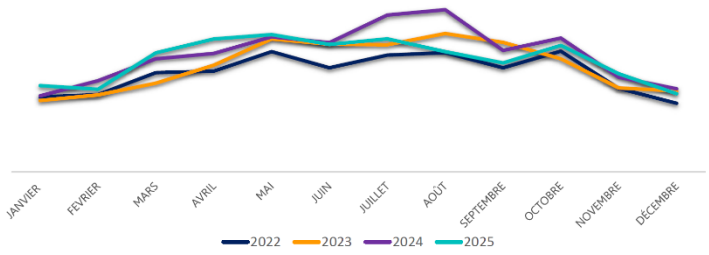
Les déchetteries accueillent les matériaux qui ne peuvent être collectés par les services de ramassage courants, à cause de leur nature (huiles), de leur taille (équipements ménagers, coupes de bois...) et de leur quantité (gravats...).

Le nombre de déchets sélectionnés varie selon l'implantation et l'importance de la déchetterie. Des bennes y sont installées afin de permettre le dépôt des déchets sélectionnés triés : déchets verts, gravats, bois, encombrants, plâtre…

Le tonnage collecté en déchetterie était constant ces dernières années. En 2025, on observe une diminution de 2 % par rapport à 2024. La répartition des flux est elle aussi relativement constante, hormis les déchets verts qui ont diminué en 2025 de 6,6 % par rapport à 2024.

En 2025, le coût de traitement des apports volontaires en déchetteries est de 549 362 €, soit une augmentation de 17 255 € par rapport à 2024.





FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

En 2025, 95 119 passages ont été comptabilisés pour les deux déchetteries, soit une baisse de fréquentation de 4,55 % par rapport à 2024 dont :

- 67 891 passages à la déchetterie à Fêche-l'Église ;
- 27 228 passages à la déchetterie à Florimont.

La déchetterie à Florimont représente 28,6 % des passages.

14 358 badges ont été distribués depuis la mise en place du contrôle d'accès en juillet 2015.
9 874 badges sont actifs.
945 nouveaux badges ont été distribués en 2025.
Les autres badges ont été désactivés pour différentes raisons : les usagers ont déménagé de la CCST, les badges sont cassés ou perdus…

LES TEXTILES

Deux organismes participent à la collecte de la filière textile, linge de maison, chaussures (TLC) et petite maroquinerie : Le Relais Est et la Ressourcerie 90, qui dispose d'une antenne à Grandvillars dans le Sud Territoire.

Le Relais Est collecte les dons dans ses bornes ou directement dans ses boutiques. En 2025, Le Relais Est dispose de 16 points d'apport volontaire répartis sur 13 communes de la CCST. 45 343 kg ont ainsi été collectés en 2025 et ensuite triés dans le centre de tri de Wittenheim (68).

	INSERVET FECHE L'EGLISE	
	HORS VÊTEMENTS	VÊTEMENTS
	7,98 T	13,80 T
TOTAL	21,78 T	

	INSERVET FLORIMONT	
	HORS VÊTEMENTS	VÊTEMENTS
	3,843 T	4,950 T
TOTAL	8,973 T	

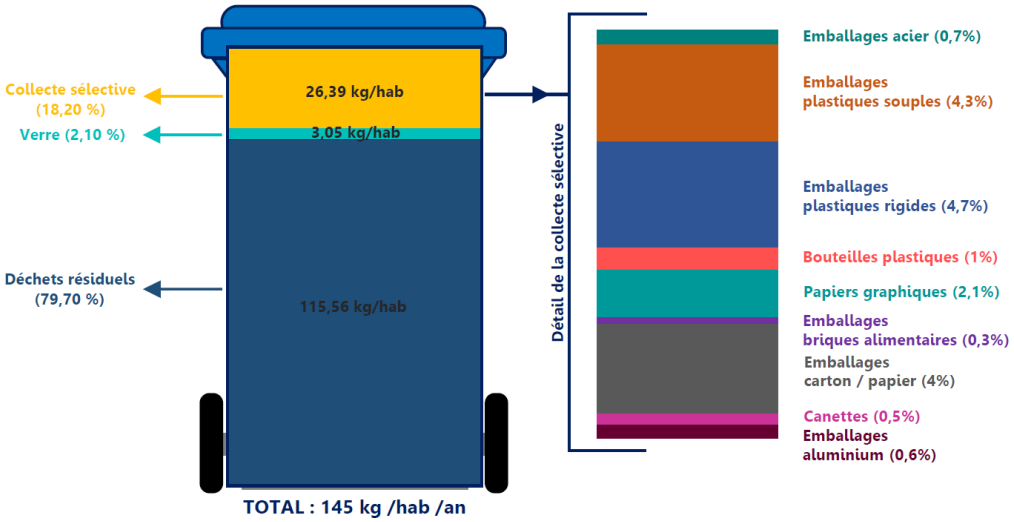
	HORS VÊTEMENTS	VÊTEMENTS
TOTAL 2025	11,823 T	18,75 T

La Ressourcerie 90 sensibilise les usagers sur les enjeux environnementaux et climatiques en mettant en avant 4 axes importants : récupérer, recycler, redistribuer et sensibiliser au développement durable. Son action se déploie sur 101 communes du Territoire de Belfort. En 2025, la Ressourcerie 90 a collecté dans le Sud Territoire plus de 30,5 tonnes de TLC dont 18,75 tonnes de vêtements.

CARACTÉRISATION DU CONTENU DU BAC BLEU

En plus des caractérisations périodiques, une caractérisation ciblée de cinq échantillons a été réalisée par le cabinet CITEO - ADELPHE, sur la collecte des ordures ménagères. La poubelle moyenne de la CCST a ainsi été reconstituée.

Le bilan de cette caractérisation indique que 7,3 % des déchets collectés étaient du plastique recyclable, 4,6 % du papier graphique et carton et 2,1 % du verre.

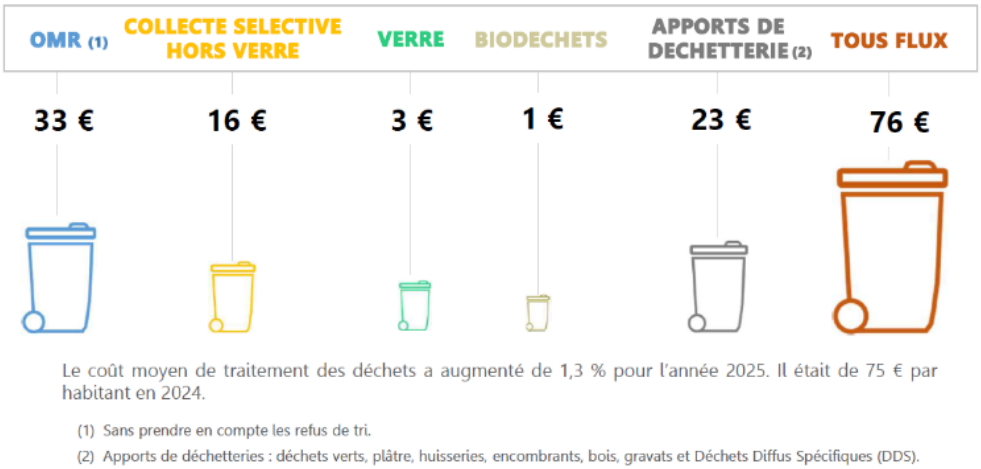


L'objectif est de transférer ces 11,9 % de déchets recyclables jetés dans le bac d'ordures ménagères dans le bac jaune de tri, et les 2 % de verre dans les conteneurs dédiés afin qu'ils soient recyclés et non incinérés.

ASPECTS FINANCIERS

DÉCOMPOSITION DU COUT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le coût moyen de traitement des déchets a augmenté de 1,3 % pour l'année 2025 à hauteur de 76 €. Il était de 75 € par habitant en 2024.



ÉVOLUTION DES TARIFS

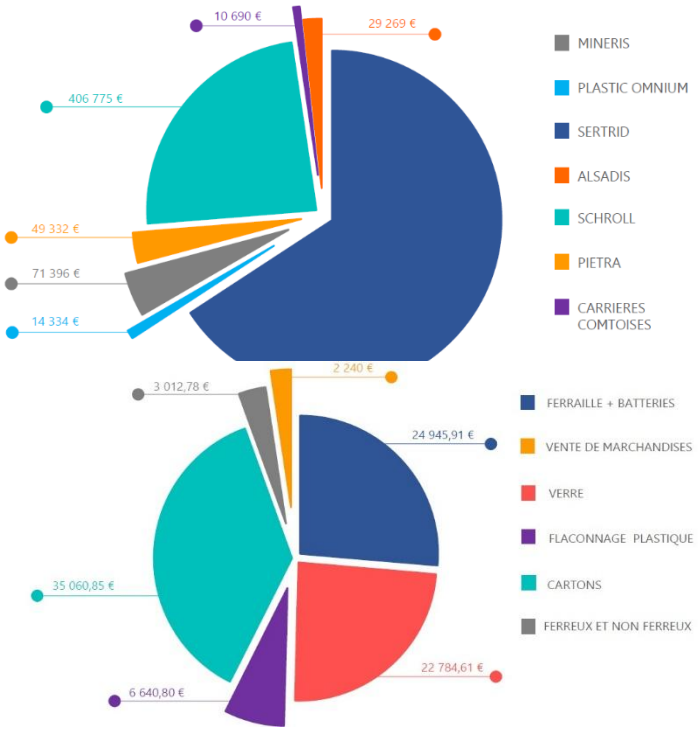
Le mode de financement du Service Gestion des Déchets est la redevance incitative depuis le 1er janvier 2005. La tarification est structurée en 2 parts :

- Une **part fixe** calculée en fonction du volume du bac bleu (donc en fonction du nombre de personnes du foyer) qui permet de financer l'ensemble du service : collecte, traitement, gestion des bacs, déchetteries, bennes à déchets verts, éco-points verre, abri-bacs biodéchets, administration...
- Une **part variable**, fonction du nombre de levées du bac bleu d'ordures ménagères. Cette part, dite incitative, vise à favoriser le geste de tri.

Au 1er janvier 2025, une augmentation de 10 % à la fois de la partie fixe et de la part incitative a été appliquée. Cette modification tarifaire, qui est intervenue après plusieurs années de stabilité, était nécessaire compte tenu des éléments suivants :

- Augmentation des coûts de fonctionnement du SERTRID de 10 % ;
- Augmentation des coûts de traitement de l'ensemble des déchets ;
- Inflation de 2,3 % dans tous les secteurs : énergie, services, assurance et matières premières ;
- Croissance des erreurs de tri ;
- Investissements en cours et à venir notamment mise aux normes de la déchetterie à Fêche-L'Eglise.

MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS REMUNÉRÉES DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT



La CCST assure en régie la collecte des ordures ménagères et celle de la collecte sélective (déchets recyclables), mais elle ne possède pas de centre de tri ni de centre de traitement pour trier et éliminer ses déchets. Elle fait appel à des prestataires, des entreprises privées et publiques, pour gérer le transport de certains déchets et en assurer le traitement.

En 2025, le montant total des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat est de 1 700 910 €. Soit une baisse de 54 182 € par rapport à l'année 2024.

VENTE DES MATÉRIAUX

En 2025, le montant des ventes est de 94 684,95 €. Soit une baisse de 6 211,05 € par rapport à 2024.

SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

En 2025, le montant des soutiens (CITEO, EcoDDS, Ecomaison et Ecosystem) est de 586 125,98 €. Soit une diminution de 3 %, ce qui correspond à 18 597,63 € de moins par rapport à l'année 2024.





Sensibilisation au tri sélectif

Afin d'améliorer au quotidien le geste de tri, la CCST sensibilise et informe les habitants sur les différents moyens de trier existant sur notre territoire.

INTERVENTIONS AUPRÈS DES JEUNES

- 24 et 29 avril : animations tri sélectif - recyclage à la Maison des loisirs de Delle (40 enfants de 6 à 12 ans présents).
- 25 avril : animation tri sélectif - recyclage au périscolaire de Florimont. (6 enfants de 3 à 10 ans présents).
- 21 mai : participation à la manifestation « Delle aime la nature »



REPRÉSENTATIONS LORS D'ÉVÈNEMENTS

Pour que tri ne rime plus avec contraintes, la CCST a acheté une gamme de conteneurs pour le tri des déchets recyclables, à la fois ludiques et incitatifs. Un nouvel outil pour améliorer la mobilisation du public.



SENSIBILISATION DES ÉLUS

Le 16 avril 2025, une visite du centre de tri SCHROLL à Pfastatt à été organisée à destination des élus et des personnels de mairie des communes du Sud Territoire.

INTERVENTIONS AUPRÈS DES USAGERS : RENFORCEMENT DES CONTROLES DU BAC JAUNE DE TRI :

Afin de mieux comprendre les erreurs effectuées et améliorer le tri sur le territoire de la CCST, des *« cravates »* de couleur sont apposées sur les bacs pour informer les usagers.

628 bacs ont été contrôlés pour l'année 2025, dont 26 en refus de collectes car les bacs présentaient des erreurs de tri.

Les erreurs de tri qui sont le plus souvent répertoriées lors des contrôles sont :

- Les déchets en sacs fermés
- Les déchets imbriqués
- Les déchets d'hygiène (mouchoirs, sopalin, cotons tiges, gants, masques, cheveux …)

→ Plus de détails et d'informations dans le rapport d'activités spécifique au service valant Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2025.

B/ Eau potable



La prise de compétence eau potable par la CCST est effective depuis 2004, date à laquelle le service des eaux a été créé par transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et les deux anciens syndicats. En mars 2010, la CCST a fait le choix stratégique de maîtriser intégralement sa compétence eau potable et exploite ainsi en régie les différents réseaux et infrastructures.
Depuis le 1er janvier 2020, le service gère l'eau potable sur l'ensemble des 27 communes de la CCST et, depuis le 1er novembre 2021, le territoire est autosuffisant en eau, c'est à dire que 100 % de l'eau consommée par les 23 500 habitants est produite sur le territoire de la CCST.

Le service eau potable alimente un peu moins de 9 500 abonnés avec une infrastructure représentant 251 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 35 équipements : 9 unités de production (dont 1 hors service), 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 9 installations spécifiques (stations de reprise et/ou surpresseurs).



Organisation

Sous l'autorité du responsable, assisté par un adjoint, 6 agents de terrain interviennent pour assurer la continuité du service.

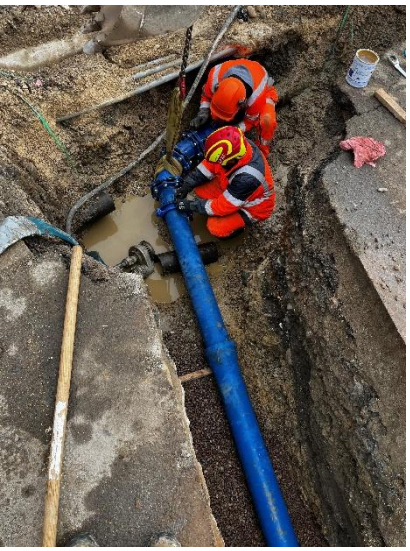
Bien que le maître mot soit la polyvalence, chaque agent est spécialisé dans une fonction : maintenance des sites notamment électromécaniques, recherche de fuites, suivi des travaux, relève des compteurs, intervention chez l'habitant, gestion du parc et installation des compteurs, mise à jour des plans, protection des captages.

A cela s'ajoute 2 chargées de mission « Protection de l'Eau potable » qui font vivre un projet qui gagne en importance : *« l'Eau d'Ici »*. Celui-ci est détaillé dans la partie éponyme du rapport.

Le service Eau potable assure la continuité de service aux usagers via une organisation humaine et matérielle adaptée :

- Un service de proximité garantissant des interventions rapides,
- Une astreinte opérationnelle 24 h/24, 7 jours/7 et 365 jours par an : 43 interventions ont été réalisées durant l'année 2025,

- Des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés avec notamment un superviseur modernisé et 30 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter les installations et les réseaux, 1 corrélateur acoustique et des pré-localisateurs de fuites (150 modules) pour identifier et localiser les réseaux et branchements fuyards, des véhicules d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides...
- Le pilotage en interne de marchés publics permet de répondre à nos besoins d'exploitant avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.



Éléments marquants

4 128 000 L d'eau en moyenne ont été mis quotidiennement en circulation (4 053 000 L en 2024), pour un rendement de 75,3%. Le prix de l'eau reste stable depuis 2017, et inférieur de 8,2 % par rapport à celui des collectivités de la même taille (source SISPEA et eaufrance.fr). Le budget présente un résultat d'exploitation déficitaire, de 51 229 € sur l'année. Le budget est maîtrisé en investissement avec 1 157 000 € dépensés, notamment pour les opérations suivantes :

- Le renouvellement de 940 m de conduites dans les rues Principale et de Delle à Faverois pour 310 000 € HT,
- Le renouvellement de 715 m de conduites dans les rues Coubertin et Rusconi à Grandvillars pour 297 000 € HT,
- Le renouvellement de 275 m rue des Verdots à Beaucourt pour 92 000 € HT,
- La suppression d'une conduite d'eau vétuste avec transferts de 13 branchements individuels rue Principale à Suarce pour 37 200 € HT,
- La suppression d'une conduite d'eau vétuste avec transferts de 2 branchements individuels rue d'Alsace à Chavannes-les-Grand pour 9 800 € HT.
- La reprise de 4 branchements individuels sur une nouvelle conduite impasse Rimbot à Villars-le-Sec pour 40 000 € HT.
- Le remplacement d'une des 2 pompes du captage de Boron pour 8 330 € HT,
- 152 interventions d'entretien du réseau effectuées, dont 46 fuites sur le réseau principal, 29 sur les branchements particuliers, et 41 renouvellements complet de branchements ; ce qui, couplé à l'entretien des installations, représente près de 270 000 € HT consacrés au patrimoine,
- La réalisation de 9 nouveaux branchements pour environ 28 000 € HT,
- Le remplacement d'environ 400 compteurs par d'autres équipés radio relève pour 26 500 € HT.

→ Plus d'informations dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2025.

Démarche « L'Eau d'Ici »

Le projet territorial de préservation de la qualité de l'eau potable « L'Eau D'Ici » est piloté par le service eau potable depuis 2023. Cette action préventive vise à créer une dynamique collective avec les acteurs du territoire, pour agir sur les sources de pollutions de captages d'eau potable. Le principe est de prévenir les risques de pollutions à la source plutôt que d'appliquer une filtration corrective, plus coûteuse.



MISSIONS

- Coordination de projet

Le service assure l'animation territoriale, c'est-à-dire le maintien du lien entre les différents partenaires du projet, le suivi administratif et financier des actions, la surveillance de la qualité de l'eau potable, l'élaboration de rendus techniques et du plan d'actions pour la gestion qualitative et quantitative des ressources du territoire en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

- Volet agricole

Depuis le début de la démarche L'Eau d'Ici, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA 25-90) pilote chaque année l'animation agricole ainsi que le suivi du plan d'actions agricole. Cette réalisation permet plus qu'une prestation annuelle grâce à la contribution avec autofinancement de la CIA25-90 de la partie non financée de l'enveloppe agricole.

- Thèse de l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)

La thèse, encadrée par l'INRAE Dijon a pour objectif de construire une dynamique collective d'adaptation des pratiques agricoles, pour préserver durablement la qualité de l'eau tout en maintenant - voire améliorant - le revenu des agriculteurs, dans un contexte de changement climatique. Cette étude se base sur la réalisation d'enquêtes de terrain auprès des agriculteurs de la CCST et l'identification de pratiques prometteuses. Celles-ci alimentent la démarche multi-acteurs de co-conception des systèmes de production répondant à nos enjeux, qui aboutira à un programme d'actions concrètes, évaluées grâce à la modélisation.



- Volet industriel et urbain

Il s'agit d'agir en prévention des pollutions diffuses d'origine industrielle en accompagnant les entreprises dans l'identification et la réduction des rejets susceptibles d'impacter la ressource en eau. De plus, il consiste à accompagner et à valoriser les pratiques sans pesticides des communes et gestionnaires d'entretien des espaces publics et des espaces verts.







ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Volet agricole

L'animation agricole 2025 a permis, outre les réunions de suivi institutionnel (COPIL, COTECH), de réunir les exploitants agricoles lors de 2 réunions de bilan, 1 matinée de sensibilisation sur le désherbage mécanique, et de réunir également les acteurs amont-aval de la filière agricole pour d'une part les impliquer de nouveau dans la démarche et d'autre part les informer des nouvelles évolutions.

L'accompagnement des actions techniques a permis à nouveau cette année l'engagement de parcelles de maïs dans la prestation de désherbinage, qui permet la réduction de plus 60 % des produits phytosanitaires sur ces parcelles. Le suivi technique de 6 parcelles en particulier a permis de montrer une nouvelle fois que le désherbinage n'impacte pas le salissement de la parcelle, ni le rendement de la culture.

Parallèlement, l'introduction de culture à bas niveau d'intrants (peu ou pas d'intrants phyto ou fertilisant) sur la CCST a été favorisé grâce à l'acquisition de références départementales. 8 analyses supplémentaires sur une culture à bas niveau d'intrants (méteils), ainsi que le suivi technique de 2 parcelles en particulier, ont été réalisés qui ont permis aux exploitants de mieux comprendre ce qu'est une culture à bas niveau d'intrants et ainsi favoriser son implantation sur le territoire de la CCST, tout en contribuant à l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage.

Volet thèse

- Enquêtes auprès de 50 % des agriculteurs de la CCST en collaboration avec la CIA 25-90 (février - avril 2025).
- Restitution du travail d'enquêtes lors du bilan agricole 2025 porté par la CIA 25-90 en décembre 2025. 10 exploitants ont participé à cette restitution ainsi que 3 techniciens locaux.
- Participation à une conférence internationale de chercheurs (FSD8 - Paris Saclay) en août 2025 sur la conception de systèmes agricoles plus durables. Présentation de la démarche « l'Eau d'Ici » et de la thèse à cette occasion.

Volet industriel : une rencontre avec la CCI 90 a permis d'échanger sur un partenariat de sensibilisation des entreprises aux pollutions diffuses. À ce stade, la démarche n'a pas pu être engagée faute de moyens humains disponibles.

Autres

Rédaction du dossier de clôture de la subvention de la DREAL : bilan 2022/2025.
Création d'une base de données Excel de suivi de la qualité de l'eau aux captages de la CCST depuis 2015.

C/ Assainissement collectif



La CCST est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1er janvier 2011. La CCST a fait le choix significatif de maîtriser de manière intégrale sa compétence. L'ensemble des communes est ainsi géré en régie depuis mi-2016.
La CCST fait toutefois appel à des prestataires de service pour l'accompagner dans la gestion courante (curage des réseaux, inspection télévisée, gestion des boues de station d'épuration, maintenance de certains équipements industriels, travaux).

La compétence assainissement porte sur la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. D'autre part la CCST dispose de la compétence *« eaux pluviales urbaines (EPU) »*, service public administratif correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Les grandes orientations poursuivies sont :

- La réalisation des travaux en fonction des impératifs réglementaires fixés par l'État et l'Agence de l'eau,
- La réalisation et la mise à jour des documents réglementaires (cahier de vie, manuel d'autosurveillance…)
- L'autosurveillance des systèmes d'assainissement,
- La définition d'un programme de travaux pluriannuel d'investissement.

Organisation

Le service est composé d'un responsable, d'un adjoint et de 4 agents en binôme : 2 techniciens *« réseaux »* et 2 techniciens *« stations »*. Chaque technicien est spécialisé. Toutefois, compte tenu notamment de l'astreinte d'exploitation (réseaux et stations), chacun se doit d'être polyvalent.

En 2025, le service a dû s'organiser pour pouvoir continuer à fonctionner avec un de ses agents en arrêt maladie et donc absent.
L'effectif du service assainissement n'a pas évolué depuis la création du service.

A noter que la mutualisation des services est engagée depuis 2016 et tend à se développer dans le domaine des études et des travaux.



Données générales – Patrimoine

La CCST collecte les effluents d'environ 19 800 habitants du Sud Territoire. Elle traite également des eaux usées de la Suisse, via le SEBA (Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la Basse Allaine) à hauteur de 23 % des volumes traités à la station de Grandvillars. La CCST *« exporte »* des effluents vers le Grand Belfort et vers Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) pour plusieurs communes.

Le patrimoine d'assainissement se compose en 2025 de :

- 6 stations d'épuration :
 - Station de traitement à boues activées de Beaucourt (7 000 EH)
 - Station de traitement à boues activées de Grandvillars (20 000 EH)
 - Station de traitement à filtres plantés de roseaux de Croix (200 EH)
 - Station de traitement à filtres plantés de roseaux de Florimont (1 950 EH)
 - Station de traitement à filtres plantés de roseaux de Froidefontaine (1 500 EH)
 - Station de traitement de type lagunage de Faverois (925 EH)
- 156 km de réseaux dont : 106 km en unitaire et 50 km en séparatif.
- 27 déversoirs d'orage.
- 19 postes de refoulement des eaux usées.

Chiffres clés

ACTIVITÉS RÉSEAUX

- 1 869 m de réseaux ont été curés et le service a effectué 15 désobstructions par hydrocurage.
- 25 interventions ont été réalisées via le marché à bons de commande d'entretien, de réparation et de travaux de pose de branchements pour environ 21 500 € HT. Parmi celles-ci, on dénombre 6 branchements neufs et la remise à niveau de 7 tampons.
- 237 contrôles ont été réalisés directement par les agents du service, dont :
 - 141 enquêtes dans le cadre de ventes
 - 78 mises en conformité de branchement
 - 18 enquêtes diverses (dans le cadre d'opération de travaux, branchement neuf…)
- Le service a émis 895 avis sur des demandes de travaux :
 - 91 Avis de Travaux Urgents (ATU),
 - 419 Déclarations de Travaux (DT),
 - 176 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT),
 - 209 DT/DICT conjointes.
- 30 permis de construire et 26 certificats d'urbanisme ont fait l'objet d'un avis du service.



ACTIVITÉS STATIONS

Comme précisé, le service exploite en direct 6 stations d'épuration des eaux usées (notamment la nouvelle station de Froidefontaine et celle réhabilitée de Beaucourt).

Les interventions de curage et de pompage réalisées sur les stations représentent 44 interventions pour un montant de 50 000 € HT.

Les stations d'épuration à boues activées produisent des quantités significatives de boues, lesquelles font l'objet d'une valorisation agricole conformément à la réglementation en vigueur. En 2025 les tonnages de boues brutes extraites avant traitement sont les suivants :

- 563 T pour la STEP de Beaucourt ;
- 1 653 T pour la STEP de Grandvillars.

Les sorties d'astreinte des agents d'exploitation (en dehors de la période d'ouverture du service aux usagers) représentent 51,5 h.

Faits marquants

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

En 2025, la consommation d'eau potable assujettie à la redevance d'assainissement collectif s'élève à 775 000 m^3. Pour rappel, les volumes d'eau des années précédentes sont les suivants :

- 2024 : 773 000 m^3 (+ 3%)
- 2023 : volume d'eau de 756 500 m^3 (soit - 6 % par rapport à 2022).
- 2022 : volume d'eau de 813 700 m^3 (- 2,6 % par rapport à 2021).



La redevance d'assainissement a été augmentée de 0,40 € en 2024 puis de 0,80 € au $2^{ème}$ semestre 2025. Le tarif de la redevance s'établit à 3,04 € HT/m^3 au 31/12/2025.

INVESTISSEMENTS

Depuis la prise de compétence assainissement collectif, la CCST mène un programme de travaux ambitieux. Entre 2011 et fin 2025, le montant total des investissements s'élève à 21 206 000 € HT.

Au cours de l'année 2025, plusieurs opérations de travaux ont été suivies par le service assainissement. Ces opérations nécessitent des études préalables, des enquêtes d'assainissement (réalisées en interne), la recherche de subventions, la rédaction des marchés publics, l'analyse des offres, la présentation des projets aux réunions publiques en lien avec les communes, le suivi des prestations jusqu'à leur parfait achèvement).



Travaux réceptionnés en 2025

- Travaux de mise en séparatif des réseaux de Faverois tranche 1 : du 01/10/2024 au 19/06/2025, ces travaux, mutualisés avec le service eau potable, ont consisté en la création d'un réseau d'eaux usées strictes sur 740 ml et 32 branchements sur la RD 26 et la RD 463 pour un coût de 548 540 € HT.
- Travaux de mise aux normes de la station de traitement des eaux usées de Faverois : démolition de l'ancienne station, remplacement du poste de relèvement des eaux usées et installations électriques, remplacement de la clôture et du portail d'accès. Montant des travaux : 110 000 € HT.
- Travaux de mise en séparatif de la rue Rusconi (RD19) et de la rue de la 1ère Armée à Grandvillars : ces travaux, réalisés conjointement avec le service eau potable, ont été réceptionnés le 19/12/2025 pour 350 000 € HT.
- Travaux de mise en séparatif des réseau rue du 11ème Dragon à Joncherey, réalisés conjointement avec la commune. Ils ont été réceptionnés le 28/11/2025 pour un montant d'environ 170 000 € HT.

Travaux engagés en 2025

- Travaux de mise en séparatif des réseaux sur l'ancien site Charpiot à Delle : mise en séparatif des évacuations des maisons rue Charles De Gaulle et mise hors service de l'ancien réseau unitaire par la création d'un réseau pluvial strict. Montant des travaux : 69 000 € HT. Réception en février 2026.

Etudes engagées en 2025

Initialement inscrite au budget 2024, la réalisation du **schéma directeur d'assainissement** (SDA) a été décalée sur l'exercice 2025. Le marché a été notifié fin octobre 2025 pour un montant de 230 000 €. La durée d'étude est d'environ 18 mois.

Le service recherche activement des subventions pour les études et pour les travaux. Outre une obligation réglementaire et un outil de pilotage, la réalisation d'un SDA est indispensable pour obtenir des subventions.

Les partenaires financiers du service assainissement collectif sont : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Etat, via son dispositif de dotation d'équipement des territoires ruraux.

→ Plus d'informations dans Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2025.

D/ Assainissement non collectif (SPANC)



La CCST dispose de la compétence Assainissement Non Collectif depuis le 1er janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- Le contrôle diagnostic des installations existantes,
- Le contrôle des nouvelles installations, de la conception jusqu'à la bonne exécution,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes (tous les 8 ans à 10 ans),
- Le contrôle des installations existantes dans le cadre de la vente des habitations.

Tarification

Les tarifs des redevances n'ont pas évolué depuis 2009 :

- 69,86 € TTC (61,51 € HT) pour un contrôle diagnostic initial,
- 69,86 € TTC (63,51 € HT) pour une vérification de conception ou de bonne exécution des travaux,
- 62,56 € TTC (56,87 € HT) pour un contrôle périodique de bon fonctionnement.

Les recettes totales perçues en 2025 s'élèvent à 19 934 € HT, dont 10 234 € HT pour les redevances et 9 700 € pour les vidanges.

Synthèse des contrôles réalisés

Le SPANC a établi 130 rapports de conformité (9 de plus qu'en 2024) dont : 86 contrôles périodiques (campagne à Suarce), 24 contrôles dans le cadre de ventes, 14 contrôles de conception et 6 contrôles de bonne exécution.

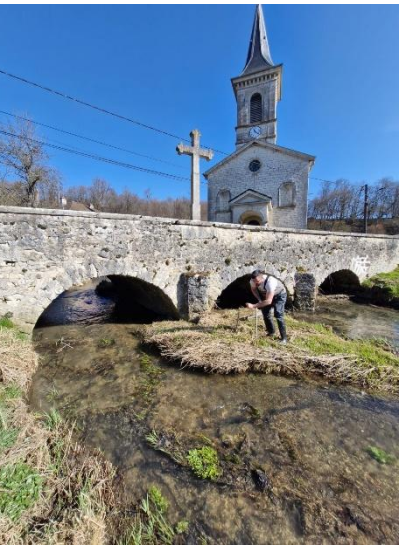
A noter que l'Agence de l'Eau ne finance désormais plus les mises en conformité des installations d'assainissement non collectif.

Vidanges des installations

Le SPANC propose un service de vidange des installations. 39 usagers ont fait appel à ce service en 2025, soit 26 de moins qu'en 2024. Le nombre d'usagers faisant appel à ce service est marginal au regard du nombre total d'installations : 2 %.

→ Plus d'informations dans Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2025.

E/ Gemapi



Dès 2005, la CCST a été partie prenante dans le Contrat de Rivière transfrontalier de l'Allaine, ce qui a permis de préparer et d'anticiper la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis 2018, celle-ci est désormais obligatoire pour toutes les intercommunalités.

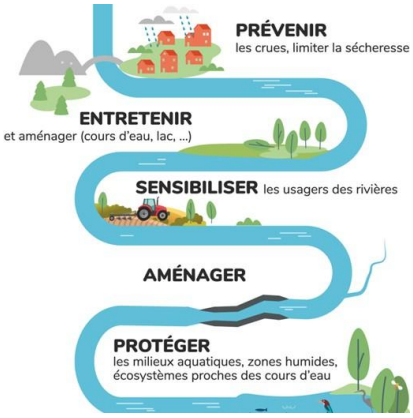
Cette compétence est gérée et animée au quotidien par une chargée de mission (1 ETP) et par un technicien (1 ETP). Une alternante en Master Sciences de l'Eau complète les effectifs de novembre 2024 à septembre 2026.

La compétence GEMAPI comporte 4 items définis par le Code de l'Environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (gestion de la ripisylve) ;
- Défense contre les inondations (gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues) ;
- Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (suppression des seuils/barrages, restauration morphologique, …).

Missions réalisées

Le service GEMAPI a assuré plusieurs missions en 2025 :



- <u>Côté travaux :</u>
 - Retrait d'embâcles et entretien de la partie aval du Canal du Moulin en aval de la STEP de Grandvillars.
 - Réfection d'une berge le long de la Coeuvatte à Florimont.
- <u>Côté études :</u>
 - Le lancement du dossier de régularisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle en système d'endiguement comprenant une étude de danger et l'élaboration du dossier réglementaire ; mission confiée à un bureau d'étude.
 - Le lancement de l'étude du projet de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars, dans la continuité des travaux menés à Delle.
- L'élaboration du diagnostic des affluents de l'Allaine et la Bourbeuse, réalisé en 2024, a permis d'aboutir en 2025 sur un PPGE (Programme Pluriannuel de Gestion et d'Entretien) des cours d'eau. L'état des lieux des milieux aquatiques de la CCST. L'année 2026 verra les premiers travaux d'entretien se concrétiser.

- Des missions de conseil et d'assistance aux communes pour la rédaction des dossier *« Loi sur l'eau »* dans le cadre de travaux ou d'aménagement des cours d'eau.
- Des missions d'accompagnement technique au service Développement Economique pour la réalisation de mesures compensatoires.
- La participation aux instances de l'eau à l'échelle du bassin versant, au regard ou en collaboration avec les autres EPCI : Démarche PAPI de l'Allan / Démarche SAGE Allan / Commission Locale de l'Eau / Etude de Gouvernance de l'Eau.

Gestion de la Digue de la ZAC de l'Allaine à Delle

La CCST compte un ouvrage majeur de protection contre les inondations : une digue bordant le quartier résidentiel de la ZAC de l'Allaine à Delle. Bien qu'étant la propriété de la ville, la gestion d'un tel ouvrage revient à la compétence GEMAPI. La nouvelle réglementation impose une régularisation de cette digue des années 70 en système d'endiguement. Une étude, lancée fin 2024 (montant : 77 000 €) pour faire un diagnostic technique de l'ouvrage, a permis en 2025 de mieux définir son état. Des visites de terrain ont été réalisées, également sur le secteur Suisse car l'ouvrage se prolonge en amont de Delle.

Une collaboration et une communication avec les gestionnaires de l'ouvrage en Suisse seront donc engagées d'ici la finalisation de cette étude prévue en 2026. L'objectif est de mieux organiser la surveillance de la digue, notamment lors des périodes de crues ; mais également d'établir un plan d'entretien de la végétation particulier afin de continuer à rendre l'ouvrage fonctionnel.



Restauration morphologique de l'Allaine : poursuite dans la plaine de Grandvillars

Le secteur du centre-ville de Delle a fait l'objet des dernières levées des réserves des travaux de restauration à savoir la pose d'un dernier épi et d'un dispositif de stabilisation du fond du lit de la rivière dite *« semelle de fond »*. Dans un objectif de cohérence, la CCST a engagé la continuité du projet en aval. Ce nouveau secteur situé à la sortie de la zone des Brétilloux jusqu'en aval de Grandvillars fait l'objet d'une étude pour la définition d'un programme de travaux de restauration de l'Allaine et la Covatte pour les prochaines années.

L'année 2025 a été marquée par le lancement de cette étude (montant : 66 000 €), notamment le diagnostic des cours d'eau et les relevés topographiques des cours d'eau, seuil et ouvrages d'arts traversants.

Les objectifs sont multiples, la restauration du milieu associe ici la reconnexion nappe-rivière, la création d'habitats, la reconquête d'une meilleure qualité d'eau, la continuité écologique et sédimentaire et la création de zone d'expansion des crues.

Appui technique aux communes

Le service propose depuis 2024 un appui technique aux communes pour la rédaction de leurs Demandes d'Intention de Travaux et de leurs dossiers Loi sur l'Eau. 4 DLE ont été traités en 2025.

PPGE : Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien des cours d'eau

Depuis fin 2024, la CCST élabore un Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien (PPGE) des cours d'eau afin de définir une stratégie d'entretien durable du réseau hydrographique et mettre en place une surveillance régulière des rivières. Cette démarche s'appuie sur une campagne de prospection menée par le service GEMAPI, qui a permis d'établir un état des lieux des cours d'eau et de recenser les principales altérations (embâcles, érosion des berges, espèces invasives). Cette connaissance du territoire constitue un outil indispensable pour orienter les interventions.



En 2025, une première opération d'entretien a été réalisée sur le canal du Moulin, en aval de la station d'épuration de Grandvillars, afin de retirer les nombreux embâcles présents et rétablir un bon écoulement des eaux ; coût : 5 200 €.

Les résultats de la prospection ont également permis de hiérarchiser les interventions selon les enjeux hydrauliques, environnementaux et techniques. Cette priorisation servira de base au lancement, dès 2026, des premières opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau du territoire.

Mesures compensatoires : restauration zone humide à Suarce

En juin 2025, la CCST a fait l'acquisition de 1,2 hectares de terrain composé de secteur boisé et d'un étang sur la commune de Suarce. Cet achat a été réalisé dans le cadre des mesures compensatoires de la ZAC des Grands Sillons de Grandvillars.

Une étude du site sera réalisée courant 2026, elle visera à acquérir les connaissances relatives au fonctionnement hydraulique de ces masses d'eau et des potentialités écologiques du site : inventaire faunistique, floristique de la zone ainsi que le cours d'eau de la Suarcine qui traverse le site.

Cette étude permettra d'élaborer un programme de travaux destiné à restaurer, protéger et valoriser la zone humide ainsi que les cours d'eau. Ces propositions d'aménagement viseront l'exhaustivité et l'efficacité pour permettre à la collectivité de réhabiliter l'étang Marguitha sous forme d'une zone humide fonctionnelle.

Gestion de pollution en rivière : Coeuvatte / Allaine / Feschotte

Plusieurs évènements malheureux se sont produits en 2025, notamment des pollutions d'eau de surface en cours d'eau sur la Coeuvatte à Courcelles, sur l'Allaine à Delle et sur la Feschotte à Fêche-l'Eglise.

Le service GEMAPI alerté par les acteurs locaux a renforcé la coordination entre les pompiers intervenus sur place et les services de l'état. Le service GEMAPI a également assuré le suivi de l'évolution de ces pollutions avec la réalisation de prélèvements et d'analyses en laboratoire.

PAPI : Programme d'Action Prévention Inondations

Dans le cadre du PAPI du bassin de l'Allan, la CCST s'engage dans plusieurs actions de prévention des inondations sur son territoire. Ces actions portent notamment sur la restauration hydromorphologique de l'Écrevisse, l'amélioration du suivi des niveaux d'eau sur les affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse, l'étude hydraulique et la restauration du canal du Moulin et de la Bousserate à Froidefontaine, ainsi que la recherche de solutions pour résorber le point noir hydraulique du boulevard de la Liberté à Delle. Elles visent à mieux connaître et anticiper les phénomènes d'inondation, tout en favorisant un fonctionnement plus naturel des cours d'eau.

F/ Aires d'accueil des gens du voyage



La CCST a pour compétence l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Trois aires ont été aménagées en 2007 sur les communes de Delle, Beaucourt et Grandvillars. Chaque aire comprend 5 emplacements totalisant 10 places, dont une spécialement équipée pour les personnes handicapées. Ci-dessous le bilan 2025 par équipement :

- Aire d'accueil de Grandvillars : l'occupation annuelle est constante et supérieure à 80 % depuis 2017. En 2025, le taux d'occupation atteint 93,48 % représentant le score le plus élevé depuis 2008. 30 personnes ont fréquenté l'aire. Plusieurs d'entre-elles sont en voie de sédentarisation. La durée moyenne du séjour est de 5,6 mois.
- Aire d'accueil de Beaucourt : la fréquentation varie beaucoup d'année en année, cette aire étant essentiellement fréquentée par des travailleurs. Le taux d'occupation 2025 est de 35,78 %. 45 personnes ont fréquenté l'aire pour une durée de séjour moyenne de 1,72 mois.
- Aire d'accueil de Delle : 36 personnes ont fréquenté l'aire pour une durée de séjour moyenne de 5,9 mois. Le taux d'occupation annuel atteint 98,68 %, c'est le taux d'occupation le plus élevé observé depuis 2008. Le taux d'occupation est en augmentation significative depuis 2024 (> 80 %).

Le taux annuel moyen d'occupation atteint 75,98 % en 2025 contre 74,03 % en 2024.
Le taux moyen d'occupation 2008-2025 est de 55,61 %.
Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 120 639,27 € TTC.
Les recettes de fonctionnement 2025 sont de 69 847,31 € TTC dont 26 616,73 € TTC (38 %) des voyageurs, le reste provenant des aides de la CAF.

Un nouveau système de télégestion a été déployé en 2025. Il permet d'enregistrer les nouveaux voyageurs, d'éditer les factures, et facilite le suivi des emplacements (visualisation des consommations de fluides en temps réel, contrôle à distance). Les voyageurs auront la possibilité de consulter leur solde de crédits via une application.

Un nouveau règlement intérieur sera élaboré en 2026. La révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2025 sera également engagée en 2026 sous la responsabilité conjointe de l'Etat et du Département.

Police municipale intercommunale

Présentation

Le service mutualisé de Police Municipale intercommunale a été créé en janvier 2011 par la CCST. Il assure les missions de police municipale sur les communes adhérentes du territoire.

Ce dispositif permet de mettre en commun les moyens humains, matériels et opérationnels afin de garantir un niveau homogène de sécurité sur l'ensemble du secteur. L'action du service repose sur trois axes principaux :

- La prévention et la proximité avec la population,
- La surveillance de la voie publique et la tranquillité publique,
- Les actions de prévention en matière de sécurité routière.

Ces missions sont exercées en adéquation avec la politique mise en place par la CCST et les Maires concernés.



Organisation

Avec les nouvelles adhésions de communes à la Police Municipale intercommunale, l'organisation du service sur 24 communes en 2025 a nécessité une adaptation constante afin de garantir un effectif opérationnel et un matériel de dotation adapté aux besoins du territoire.

Veiller à une équité de travail sur l'ensemble des communes, sans distinction, demeure une préoccupation permanente de l'équipe.
Trois voire quatre patrouilles journalières assurent la surveillance du territoire, les interventions ainsi que l'ensemble des missions dévolues aux agents de 07h30 à 23h et jusqu'à minuit en période estivale.

L'année 2025 a également été marquée par une évolution des effectifs ; deux agents ont quitté le service pour une mutation en octobre, nécessitant une réorganisation



temporaire afin d'assurer la continuité des missions et de maintenir le niveau de service attendu par les communes adhérentes.
Afin de renforcer les capacités du service, un premier recrutement est intervenu au 1er décembre 2025 avec l'arrivée d'un agent exerçant des missions réparties à 50 % sur des fonctions administratives et 50 % sur le terrain, contribuant ainsi à améliorer à la fois le suivi administratif et l'activité opérationnelle.

Ce schéma intercommunal démontre sa pertinence au regard du nombre croissant de communes adhérentes et de la qualité du service rendu.



Projets ou actions réalisés

Des projets ont été pérennisés et d'autres ont vu le jour en 2025 :



- 24 mars : visite de Monsieur le Ministre de l'intérieur Bruno Retailleau durant laquelle il a rencontré les effectifs du service au sein des nouveaux locaux à Beaucourt et en présence des Communautés de Brigades de Delle et de Grandvillars.
- 14 décembre : l'émission de France 3 Bourgogne Franche-Comté « Les Bonnes recettes de nos Maires » axé sur la sécurité, a réuni plusieurs élus régionaux dont le Président de la CCST. Le tournage a eu lieu aux abords des locaux du service à Beaucourt. L'échange a permis aux élus présents de partager leurs expériences quant aux difficultés rencontrées aujourd'hui tant sur l'insécurité routière que sur les tracas du quotidien.
- Le programme « Savoir Rouler à Vélo » à l'initiative et symbole de la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), a pris une nouvelle dimension en 2025.
 En effet, les trois blocs constituant ce module ont été organisés et validés par l'agente en charge de ce volet. De cette façon, l'action est pérennisée au sein des établissements scolaires du Sud Territoire. Les retours positifs du corps enseignant et des élèves permettent de programmer de nouvelles sessions dès la rentrée prochaine.



- Au cours de l'année, toujours dans le cadre des missions de prévention, les Agents sont intervenus les mercredis auprès des jeunes, à la demande des FRANCAS de Delle, sur différentes thématiques telles que la sécurité routière, les gestes de premiers secours...

Le management du service repose sur la confiance et la responsabilisation des agents. Chacun se voit confier un domaine de compétence qu'il pilote en autonomie, en assurant son suivi, son organisation et son développement.

Quelques interventions à titre d'exemple



- 26/03 : découverte de produits stupéfiants (savonnettes) et armes à feu (pistolet mitrailleur UZI et arme de poing) avec des munitions dissimulées dans un sac sur la commune de Delle
- 03/04 : refus d'obtempérer sur la commune de Joncherey
- 08/04 : grand excès de vitesse avec rétention du permis de conduire
- 12/04 : découverte d'un véhicule signalé volé sur la commune de Beaucourt



Quelques chiffres…

Sécurité écoles	Contrôles vitesse	Sollicitations	Fourrière automobile	Opération Tranquillité vacances
442	526	801	13	315



Pôle culturel et sportif

Le pôle culturel et sportif de la CCST est composé de l'École de musique intercommunale, compétence prise le 1er septembre 2018, et du Centre aquatique intercommunal à Delle, compétence prise le 1er juillet 2020.

Ces compétences ont été reprises, pérennisées et ont vocation à être développées à partir de services pré-existants exercés par des communes ou des associations.

Ces missions, à vocation intercommunale, sont les plus récentes prises par l'intercommunalité et forment un nouveau pôle de services offerts aux habitants avec accueil du public.

A/ Centre aquatique intercommunal



La CCST a pris la compétence Centre aquatique au 1er juillet 2020. Cette décision a été motivée par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le Centre aquatique à Delle est l'une des quatre piscines du Territoire de Belfort : elle accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités.
De nombreuses écoles du Sud Territoire, mais également du Pays de Montbéliard et de l'Alsace, fréquentent cet équipement.
L'existence de cette offre sportive et de loisirs fait incontestablement partie des facteurs d'attractivité d'un territoire. Cet équipement permet d'assurer l'apprentissage de la natation, participe au lien social et à l'offre touristique, notamment en période estivale.

Organisation

Le Centre aquatique intercommunal du Sud Territoire, c'est :

- Direction : un responsable arrivé en janvier 2024 pour une gestion de proximité en lien direct avec la direction des services de la CCST,
- Au niveau technique : 2 machinistes chargés du traitement de l'eau, de l'entretien des bâtiments et du bon fonctionnement des équipements et 4 agents d'entretien pour le nettoyage quotidien des équipements,
- Une régisseuse principale et une régisseuse adjointe chargées de la caisse, du secrétariat et de la comptabilité,
- Une équipe de 6 Maîtres-Nageurs Sauveteurs chargée de la surveillance et de l'enseignement de la natation ainsi que des activités annexes (école de natation, aquagym, aquabike, aquayoga et stages de natation).

Le Centre dispose également de moyens matériels spécifiques (robots nettoyeurs de bassins, auto-laveuse, appareil de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite…).



Dispositif Aisance aquatique pour les 4-6 ans (20 classes en 2025-2026)

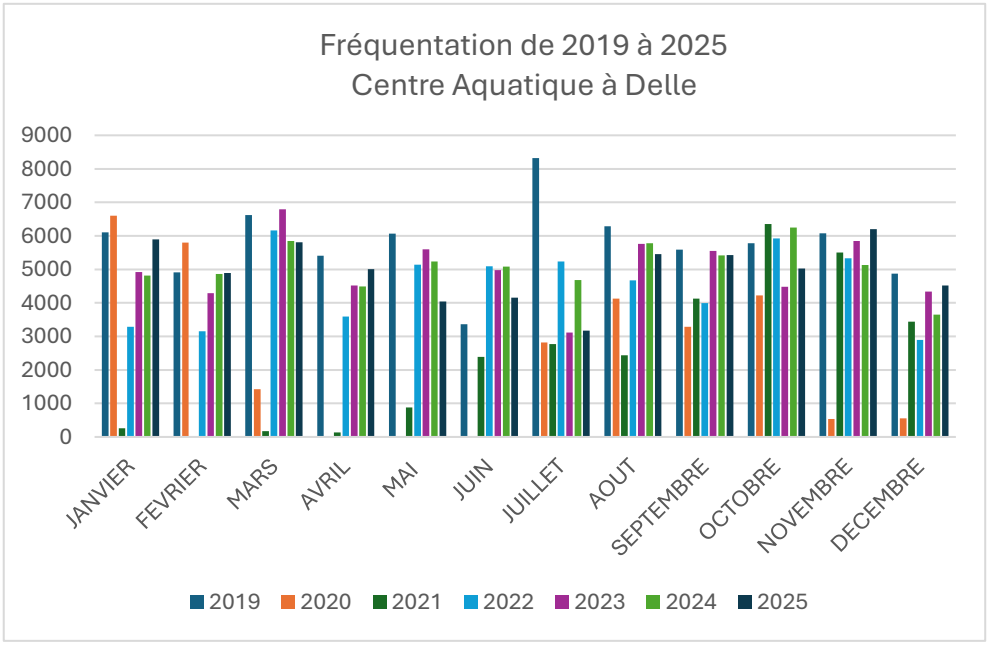
Le dispositif s'adresse aux enfants âgés de 4 à 14 ans sous forme d'un apprentissage d'aisance aquatique. Il a pour objectif de lutter contre les noyades et de former les professionnels de l'Éducation nationale, notamment les enseignants, à l'encadrement des jeunes.
Il s'agissait de la troisième participation du Centre aquatique intercommunal.

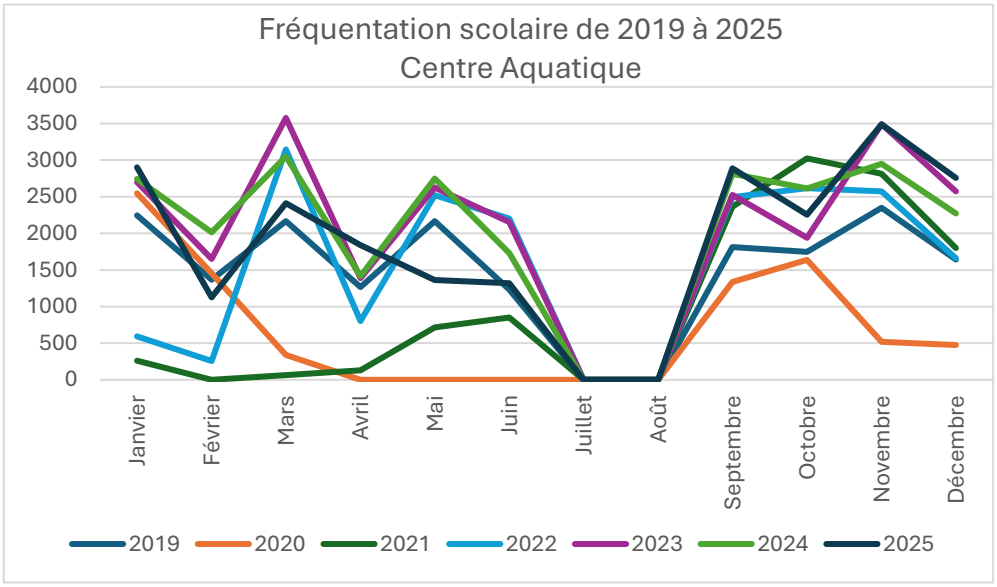
Le projet s'est déroulé de la manière suivante :

- Accueil des enfants de 4 à 6 ans des écoles maternelles de Boron, Chavanatte, Courtelevant, Joncherey, Grandvillars et Vellescot,
- 8 jours par classe de pratique en milieu aquatique à raison de 1 créneau de 35 min par jour,
- 3 paliers d'acquisition pour les élèves,
- 4 jours de pratiques pédagogiques et théoriques pour les professionnels de la natation (enseignants et maîtres-nageurs).

Bilan de fréquentation







Saison estivale









La saison estivale 2025 (du 08/07 au 31/08) a vu la fréquentation diminuer de 13%, principalement dû à un mois de juillet très frais et très pluvieux.
8 622 entrées ont été enregistrées contre 10 839 à l'été 2024 (3 169 en juillet et 5 453 en août).

Plusieurs animations ont été organisées :

- Structures gonflables extérieures durant tout l'été ;
- Baptême de plongée ;
- Echecs et jeux de société les weekends ;
- Evènement *« C'est gonflé au Centre Aquatique »* avec installation de structures gonflables ;
- Installation et mise à disposition d'activités sportives et ludiques dans le parc extérieur (tir à l'arc, slackline, badminton, frisbee, ballon, etc…);
- Tenue d'une buvette tous les jours de beau temps.



Nouvelles activités



- Augmentation du nombre de séances d'aquagym ;
- Création de nouvelles activités depuis septembre 2024 telles que l'aqua vibration (1 séance par mois), l'aqua sophro (1 séance par mois), l'aqua yoga (1 séance par mois) et l'aqua prénatale (1 séance par semaine) ;
- Organisation d'évènements exceptionnels tels que la chasse aux œufs, des chasses aux trésors, Halloweens et décorations de Noël.
- Création de l'activité phare : Aquaciné (1 fois par mois de novembre à mars)

Investissements

- Rénovation de la façade (30 000€) ;
- Remplacement de la centrale de traitement de l'air des bassins (190 000€).





B/ École de musique intercommunale



À la suite de la prise de compétence par la CCST de l'enseignement musical spécialisé, l'École de Musique Intercommunale du Sud Territoire (EMIST) a été créée en septembre 2018 en s'appuyant sur deux structures qui existaient précédemment sur le territoire : une école de musique territoriale qui dépendait de la commune de Beaucourt et une école de musique associative qui dépendait de l'Union Delloise à Delle.

Cette prise de compétence marque la détermination des élus à faire rayonner, sur l'ensemble de son territoire, un enseignement musical de qualité en le rendant accessible à la population tant sur plan financier (grille tarifaire en fonction des revenus, location d'instruments) que géographique avec plusieurs sites d'enseignement : un site à Beaucourt nouvellement rénové (les Fonteneilles), 2 sites à Delle (les Remparts et préfabriqué Fbg de Belfort) ainsi qu'un site à Grandvillars (centre culturel Paul Bruat).

La réflexion à propos des sites d'enseignements se poursuit avec notamment un projet en plein cœur de Delle, en lieu et place de l'ancien siège de la CCST, qui devrait remplacer à terme les 2 sites dellois actuels.

Le rayonnement se traduit également par de nombreuses actions de diffusions (concerts, auditions, spectacles…). L'année 2025 a montré une stabilisation tant sur le plan des effectifs que de la fréquentation des manifestations.



Présentation

L'école est composée d'une équipe pédagogique de **15 enseignants** avec une vingtaine de disciplines enseignées pour environ **165 élèves** (effectif à la rentrée en septembre 2025). Cela représente un volume horaire hebdomadaire d'environ 114 heures (+ 3 h par rapport à 2024). L'école est animée et dirigée par un directeur, assisté par deux collaborateurs : un assistant de direction et un adjoint administratif.

L'ensemble des salaires versés pour l'année 2025 représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement à hauteur de 271 999,31 €.
L'école dispose de 4 sites d'enseignement répartis sur l'ensemble du territoire de la CCST (voir plus haut).







Réalisations

L'année 2025 a été ponctuée par de nombreuses manifestations qui illustrent le dynamisme de l'école.

➢ Auditions de Printemps

MARS À AVRIL

Ces auditions, au nombre de 6 comme les années passées, ont pour but de permettre à tous les élèves, notamment des disciplines instrumentales, de se retrouver en situation de jeux scéniques et musicaux… C'est l'occasion également d'irriguer plus largement le territoire de la CCST en se produisant dans des communes rurales.

Elles constituent un aguerrissement important dans la progression des élèves. Toutes ces prestations ont été suivies par plus de 600 personnes et elles ont concerné environ 140 élèves. Ces moments ont été particulièrement appréciés du public, des participants (élèves et professeurs) et des communes qui accueillent la manifestation.

- Mercredi 19 mars à 17h : Clarinette, guitare et pratiques vocales à Grandvillars
- Vendredi 28 mars à 19h : piano, batterie et musiques actuelles à Beaucourt
- Samedi 29 mars à 18h : Cuivres et classes d'éveil à Fêche-l'Eglise
- Mercredi 2 avril à 18h : Violon et guitare à Thiancourt
- Samedi 5 avril à17h : Flûtes traversières, saxophone et orchestre junior à Delle
- Samedi 12 avril à 14h : Piano, percussions et instruments invités à Delle

➢ Autres actions

Vendredi 23 mai à 18h : participation aux festivités liées à l'inauguration des galeries de la mairie de Delle, à la suite de leur rénovation.

➢ Evaluations

FORMATION MUSICALE- 4 ET 5 JUIN À BEAUCOURT (21 ÉLÈVES)

- Intracycle 1 : 8 attestations délivrées pour 9 élèves présentés
- Fin de cycle 1 : 11 diplômes décernés pour 12 élèves présentés

FORMATION INSTRUMENTALE - 4, 5 ET 6 JUIN À BEAUCOURT (28 ÉLÈVES)

- Intracycle 1 : 7 attestations délivrées pour 8 élèves présentés
- Fin de cycle 1 : 10 diplômes décernés pour 13 élèves présentés
- Intracycle 2 : 4 attestations délivrées pour 4 élèves présentés
- Fin cycle 2 : 3 diplômes décernés pour 3 élèves présentés

Ces évaluations ont donné lieu à une remise de diplômes jeudi 3 juillet à 17h à Boron.



➢ **Spectacle de fin d'année *« L'Ecole de Musique au temps des Ménestrels »***

UNE REPRÉSENTATION (21H) MERCREDI 2 JUILLET, PARVIS DE LA MAIRIE, DELLE







Ce spectacle, regroupant l'ensemble *« des forces vives »* de l'école, a concerné la quasi-totalité des élèves, toute l'équipe pédagogique et administrative. Il est à noter également que, comme chaque année, les différents services de la CCST ont collaboré, à cette occasion, avec l'école de musique, que ce soit par la mise à disposition d'agents ou de matériels et concourent par ce fait, à la réussite de cette manifestation qui chaque année prend davantage d'envergure.

Ce spectacle a vu le jour grâce à la collaboration avec l'association *« Lames d'en temps »* et la Ville de Delle. Il a permis d'accueillir, sur une seule séance, dans une ambiance médiévale, un peu plus de 400 personnes, sur le parvis de la Mairie de Delle, grâce à des gradins mis en place spécialement pour l'occasion. Les services techniques des communes de Delle, Grandvillars et Boron ont apporté une aide logistique conséquente avec la mise à disposition d'agents et de matériels (barrières Heras…). Ce projet original a également nécessité une mise en lumière ainsi qu'une sonorisation, assurées par un prestataire extérieur.

Un partenariat a été également mis en place avec l'Union Delloise afin de permettre la mise en place d'une buvette avec petite restauration

Par ailleurs, comme en 2024, une captation vidéo du spectacle a été réalisée afin de constituer des archives qui pourront, en dehors du fait mémoriel, permettre de promouvoir l'école.

L'ensemble des coûts relatifs à ce spectacle s'élève à **environ 18 000 €.**



➢ **Actions de rentrée 2025**

- Journées *« Portes-ouvertes / inscriptions »* :
 - A Grandvillars, vendredi 5 septembre 17h-19h
 - A Beaucourt, samedi 6 septembre 10h-12h
 - A Delle, Festiv'assoc, samedi 13 septembre 14h-18h

En complément, plusieurs présentations, pour la plupart à la demande des enseignants de l'Éducation Nationale, ont eu lieu au début de l'année scolaire. Elles ont permis aux élèves des écoles primaires de Brebotte, Grandvillars et Delle (école des Marronniers) de découvrir la guitare électrique.

- Journées de formation

Mercredi 3 et jeudi 4 septembre à Beaucourt

Une formation portant sur le handicap et les maladies dites *« dys »* s'est déroulée durant 1 jour et demi sur le site de Beaucourt afin d'informer les agents sur ces problématiques qui concernent de plus en plus, le public d'apprenants.



➢ **Concert de Noël**

VENDREDI 12 DECEMBRE À 18H30 À L'ÉGLISE DE GRANDVILLARS

Ce concert d'environ 1 h a constitué un moment important de la vie de l'école : il a mobilisé une grande partie des élèves (environ 120) autour du thème naturel de Noël et des fêtes de fin d'année. Il a bénéficié d'une très belle affluence en accueillant dans l'église mise à disposition par la commune de Grandvillars environ 400 personnes et a permis de mettre en avant les pratiques collectives dans une ambiance festive.

Investissement

Afin de créer son propre parc instrumental et ainsi favoriser son autonomie, l'école a poursuivi sa politique d'investissement avec l'acquisition d'instruments. Ces équipements sont destinés à la pratique musicale des élèves soit dans le cadre de leurs cours, soit dans le cadre de leurs *« entrainements »* à la maison (location d'instruments) :

- 1 trombone junior
- 1 piano numérique
- 1 euphonium
- 2 clarinettes
- 1 saxophone
- 3 flûtes traversières

Le total de ces acquisitions (instruments) s'élève à 7 582,38 €.

S'y ajoutent quelques acquisitions supplémentaires, notamment 1 vitrine intérieure, 1 paire de roulettes pour piano pour un montant de 1 058,38€.

Le total de l'investissement se porte donc pour l'année 2025 à 8 640,76€.

Pôle ressources

En 2025, il y a eu :

7 Bureaux	8 Conseils communautaires
13 février	16 janvier
27 mars	25 février
06 mai	10 avril
19 juin	22 mai
11 septembre	03 juillet
16 octobre	25 septembre
04 décembre	06 novembre
	18 décembre

En tout, 234 délibérations ont été adoptées.



A/ Ressources humaines



Le service des Ressources Humaines est composé de 2 agents (2 ETP).

Au 31 décembre 2025, l'**état des effectifs** intercommunaux était le suivant :
115 agents (représentant 99,35 ETP) dont :

- 80 agents titulaires + 6 stagiaires,
- 29 agents contractuels,
- 49 femmes (32 titulaires / 2 stagiaires / 15 contractuelles),
- 66 hommes (48 titulaires / 4 stagiaires / 14 contractuels).

En matière de **formation** :
64 agents ont bénéficié d'une formation en 2025 pour un total de 206,5 jours.

Au niveau du suivi des **carrières des agents**, ont été établis :

- 246 arrêtés,
- 31 contrats dont 1 CDI, 11 saisonniers, 6 jurys d'examen et 10 CDD pour accroissement temporaire d'activité / remplacement / projet.

Au 1er janvier 2025, un **contrat prévoyance maintien de salaire** a été mis en place avec obligation d'adhésion des agents au contrat de base minimum, des options pouvant être ajoutées par les agents à leurs charges.

Une convention a dans ce cadre été signée avec le Centre de gestion du Territoire de Belfort (CDG 90) et Vivinter. La CCST prend ainsi à sa charge 75 % de la cotisation du contrat de base.

B/ Finances et Comptabilité



Le service Finances / Comptabilité, composé de 2 agents (1,9 ETP), gère les 16 budgets de la collectivité : budget général et 15 budgets annexes.

En 2025, le service a réalisé 7 217 actes (+ 13 % depuis 2022) dont 5 027 mandats de paiement et 2 190 titres de recette.

Participations financières aux partenaires

STRUCTURE	MONTANT
ADN-FC	30 000 €
SDIS	1 293 066 €
SCoT	38 860,18 €
Pôle métropolitain	47 816 €
AUTB	25 000 €
Belfort Tourisme	8 000 €
MEDEF	10 500 €
Vell'Com	53 000 €
TOTAL	**1 506 242,18 €**

Fonds de concours

Au titre de l'année 2025, la CCST a attribué 274 190,25 € de fonds de concours d'**investissement** pour accompagner 32 projets communaux, représentant un montant global de travaux de près de 867 700 € HT. La participation de la CCST s'établit ainsi à 32 % en moyenne du coût des opérations.

Les versements effectivement réalisés en 2025 se sont élevés à 132 527 €. En effet, les fonds de concours d'investissement sont versés au fur et à mesure de l'avancement ou de l'achèvement des opérations si bien que leur paiement peut intervenir sur un exercice différent de celui de leur attribution.



COMMUNE	NOMBRE DE PROJETS	COUT D'INVESTISSEMENT HT	FONDS DE CONCOURS CCST 2025
BORON	2	45 077,71 €	9 500,00 €
CHAVANNES LES GRANDS	4	62 569,37 €	21 317,68 €
CROIX	2	74 826,00 €	32 303,00 €
FECHE-L'EGLISE	2	17 186,67 €	8 593,33 €
FROIDEFONTAINE	2	83 935,92 €	27 959,38 €
JONCHEREY	2	152 774,70 €	30 125,00 €
LEBETAIN	1	31 716,00 €	11 100,60 €
LEPUIX-NEUF	2	55 652,50 €	17 188,25 €
MONTBOUTON	2	28 680,00 €	11 316,00 €
RECHESY	7	68 749,27 €	25 223,07 €
RECOUVRANCE	3	74 147,75 €	24 744,06 €
ST DIZIER	1	83 039,76 €	41 519,88 €
VELLESCOT	1	86 742,50 €	12 000,00 €
VILLARS LE SEC	1	2 600,00 €	1 300,00 €
TOTAL	**32**	**867 698,15 €**	**274 190,25 €**

Le montant des fonds de concours de **fonctionnement** versé aux communes membres en 2025 est de 375 500 €.

Abréviations

AAGV	Aire d'Accueil des Gens du Voyage
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADN FC	Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté
AER BFC	Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté
AIE	Aide à l'Immobilier d'Entreprise
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANC	Assainissement Non Collectif
ATU	Avis de Travaux Urgents
AUTB	Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
C2R	Centralités Rurales en Région
CCA	Compensations Collectives Agricoles
CCEST	Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire
CCI 90	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
CCST	Communauté de communes du Sud Territoire
CDG 90	Centre de Gestion du Territoire de Belfort
CIA 25-90	Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CRTE	Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
CUa	Certificat d'Urbanisme d'information
CUb	Certificat d'Urbanisme opérationnel
DDT 90	Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DIT	Déclaration d'Intention de Travaux
DLE	Dossier Loi sur L'Eau
DP	Déclaration Préalable
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DT	Déclaration de Travaux
ECFR	Espace Conseil France Rénov'
ECT	Extension des Consignes de Tri
EMIST	Ecole de Musique Intercommunale du Sud Territoire
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPU	Eaux Pluviales Urbaines
ETP	Équivalent Temps Plein
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
OCMACS	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services

OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORT	Opération de Revitalisation de Territoire
PA	Permis d'Aménager
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PAV	Point d'Apport Volontaire
PC	Permis de Construire
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PD	Permis de démolir
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération
PPGE	Programme Pluriannuel de Gestion et d'Entretien
PVD	Petites Villes de Demain
RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEBA	Syndicat intercommunal pour l'Epuration des eaux de la Basse Allaine
SODEB	Société d'Equipement du Territoire de Belfort
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPRH	Service Public de la Rénovation de l'Habitat
STEP	STation d'EPuration
TEA	Territoire En Action
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

Beaucourt
Boron
Brebotte
Bretagne
Chavanatte
Chavannes-les-Grands
Courcelles
Courtelevant
Croix
Delle
Faverois
Fêche-l'Église
Florimont
Froidefontaine
Grandvillars
Grosne
Joncherey
Lebetain
Lepuix-Neuf
Montbouton
Réchésy
Recouvrance
Saint-Dizier-l'Évêque
Suarce
Thiancourt
Vellescot
Villars-le-Sec

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

cc-sud-territoire.fr

facebook.com/ccst90

linkedin.com/ccst90

youtube.com/@communautedecommunesdusudt3704